

Fédération Nationale de la
PÊCHE *Mag* **”**
En France

N°4 / Juin 2009

La Pêche au féminin

p.16 > **fédération**

La Pêche séduit
le grand public

p.30 > **en actions**

Anguille et DCR : une année
riche en plans européens



www.federationpeche.fr

Question pêche, elle domine la situation

De plus en plus de femmes se mettent à la pêche. Logique : c'est un loisir qui allie merveilleusement détente et action, pour de véritables cures anti-stress en pleine nature... Vous n'avez pas encore essayé ? Contactez vite votre fédération départementale dont l'adresse est sur notre site internet. Vous profiterez en plus de la carte promotionnelle découverte femme.

Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr



La pêche révèle votre nature... www.federationpeche.fr

> Edito



La Pêche... un sport féminin... pourquoi pas ?

Après deux années d'existence, nous pouvons dire que la carte "découverte femme" suscite un certain engouement. 42 000 femmes, soit 4,2% du nombre total d'adultes ont pris cette carte qui bénéficie d'un tarif promotionnel d'en moyenne 50% du montant total d'une carte de pêche adulte.

La pêche permet aux femmes de se ressourcer dans un environnement naturel.

Autre fait intéressant, cette carte est également réciprocaire dans une très grande majorité des départements français.

Ce chiffre de 4,2% de femmes adultes (ne sont pas comptabilisées les femmes mineures de moins de 18 ans) est supérieur en comparaison du nombre de licenciées dans un sport traditionnellement masculin comme le football qui en compte 3%.

Plusieurs témoignages révèlent que les femmes souhaitent partager cette saine activité avec leurs conjoints et leurs enfants.

La pêche apparaît bel et bien comme un loisir de mixité sociale et générationnelle.

Pour les femmes qui n'ont pas le temps de souffler entre leur vie de famille et leur emploi, la pêche leur permet de se ressourcer dans un environnement naturel. Non ! La pêche n'est pas une activité "ringarde", c'est un loisir de pleine nature moderne, un retour aux sources qui correspond aux préoccupations environnementales actuelles.

La pêche à la ligne dans toutes ses spécificités, n'est pas réservée uniquement à la gent masculine. Les femmes ont toutes leur place et même peut-être la première.

Alors Mesdames n'hésitez plus, faites vous plaisir... faites nous plaisir !

Offrez-vous un moment de détente au bord de l'eau.

Venez pêcher !!!

Claude ROUSTAN
Président de la Fédération
Nationale de la Pêche en France

> sommaire

P.2 & 17

> fédération

- Une fête des mères au bord de l'eau..... P.5
- Installation du Comité National de l'Eau..... P.6
- La voix de 3 millions de pêcheurs et de chasseurs P.6
- Colloque : Ensemble pour la nature ? De l'utopie à l'action P.7
- Nouvelle campagne publicitaire 2009 P.8-9
- La Fédération nationale édite son premier livre grand public sur la pêche P.10
- Une nouvelle synergie pour la pêcheP.11
- 2009 : année de la femme à la pêche ? . P.13
- La Pêche séduit le grand public P.16-17

P.20 & 27

> nos régions

- Centre et Poitou Charente P.20-21
- Arc Méditerranéen P.22-23
- Seine et Nord P.24-25
- Bourgogne et Franche-Comté P.26-27

P.30 & 33

> en actions

- Anguille et DCR P.30-31
- La commission technique..... P.32
- L'enregistrement des captures par les pêcheurs amateurs..... P.33

P.35 & 43

> horizons

- Belgique : vers une réforme des structures..... P.35
- Portrait de Laurence Leboucher P.36-37
- Grand témoin : André Flajolet P.38-39
- La Pêche en chiffres P.40-41
- Élections..... P.42
- Glossaire..... P.43

Les mots notés en bleu dans les articles sont définis dans le glossaire p.43.



Journée nationale de la pêche Une fête des mères au bord de l'eau



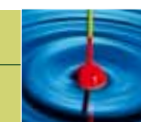
C'est encore sous le signe de la convivialité et de la solidarité qu'aura lieu la troisième édition de la Journée nationale de la pêche, le dimanche 7 juin 2009, jour de la fête des mères. En effet, la convention de partenariat a de nouveau été signée entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et le Secours populaire français (SPF). Ainsi, les fédérations départementales s'engagent à accueillir gratuitement les familles bénéficiaires du SPF lors de cette journée festive. Un beau cadeau de fête des mères.

En 2008, plusieurs fédérations départementales de pêche avaient participé à cette action. Cette année un plus grand nombre de dossiers ont été déposés à la **FNPF**, l'édition précédente ayant été un succès. Plus de 200 familles, aux revenus modestes, ont pu profiter de cours de pêche, animations musicales, piques-niques géants ou encore d'activités sportives. Comme les années précédentes dans tous les départements français, la pêche sera gratuite sur les lieux labélisés. En 2007 et en 2008 les curieux ont pu s'y initier aux côtés des salariés et des bénévoles mais aussi découvrir des expositions sur les poissons, des conférences sur la protection des rivières etc. Un moment pédagogique qui rappelle qu'un pêcheur est avant tout un amoureux des milieux aquatiques.

> **Julie Miquel**
Service communication



Retrouvez le programme de la Journée par département sur le site internet de la FNPF : www.federationpeche.fr



Installation du Comité National de l'Eau

Depuis le 12 décembre 2008, le Comité national de l'Eau (**CNE**) est présidé par André Flajolet, député du Pas-de-Calais.

Monsieur Roustan, Président de la **FNPF** a été élu troisième Vice-Président et devient alors membre du bureau.

Rappelons que le **CNE** représente, notamment, l'Etat et ses établissements, le parlement, les collectivités territoriales, les Présidents des comités de bassin et les usagers.

Le collège des usagers comprend huit représentants des **AAPPMA** dont le Président de la **FNPF** et un représentant des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public.

Les pisciculteurs en eau douce et les pêcheurs professionnels sont représentés chacun par un membre.

Les associations de protection de l'environnement sont représentées par 6 membres.

Les représentants des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique ont été fixés par l'arrêté du 12 décembre 2008 portant nomination au Comité national de l'eau.

- M. Claude Roustan, Président de la Fédération nationale de la pêche en France et Président de la fédération départementale des Alpes-de-Haute-Provence.
- M. Philippe Lalauze, Président de la fédération départementale de Vaucluse.
- M. Jean-Paul Icre, Président de la fédération départementale de l'Ariège.
- M. Jacques Laguerre, Président de la fédération départementale de la Dordogne.
- M. Bernard Breton, Président de la fédération départementale du Val-d'Oise.
- M. Jacques Fouchier, Président de la fédération départementale de la Charente-Maritime.
- M. Bernard de Chanaille, Président de la fédération départementale de l'Ardèche.
- M. Noël Germanneau, Président de la Fédération nationale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, un comité permanent de la pêche a été mis en place. M. Roustan (en qualité de président de la **FNPF**) et M. Lalauze sont membres de ce comité. Enfin Monsieur Roustan assumera la présidence déléguée du comité des pêches. Le Comité national de l'eau a, notamment, pour mission de donner son avis sur les projets de décret concernant la protection des peuplements piscicoles. > H.O.

La voix de 3 millions de pêcheurs et de chasseurs

C'est le 5 novembre 2008 que Claude Roustan, Président de la **FNPF** et Charles-Henri de Ponchalon, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs se sont rencontrés. La récente création du Bureau de la pêche et de la chasse au sein de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité n'est pas étrangère à ce rapprochement.

S'agissant de la pêche, il faut rappeler que le bureau éponyme a fait l'objet d'une réduction drastique de ses moyens humains. La dernière réforme du Ministère s'étant traduite par une dilution des agents dans des Directions différentes et surtout avec un périmètre de compétences fermé aux questions relatives à la pêche. A ce jour une seule personne est chargée tant des questions internes (fonctionnement des structures associatives de pêche, droit de l'exercice de la pêche, baux de pêche de l'Etat...) que des dossiers internationaux (anguilles et autres migrateurs, DCE...) et surtout de la coordination avec la **FNPF** sur les thèmes relevant de son champ. Ce désengagement de l'Etat éclairé par la modification du rôle de l'**ONEMA** qui, dorénavant, s'est recentrée sur quelques

niches en matière de pêche (migrateurs, police du grand braconnage et rapportage national et européen sur la biodiversité) atteste de l'intérêt porté par le Ministère aux missions d'intérêt général remplies par les structures associatives en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques.

MM. les Présidents Roustan et Ponchalon ont acté que les voix des 3 millions de pêcheurs et chasseurs étaient insuffisamment écoutées et représentées au sein des instances décisionnelles. Au cours de cette rencontre ont également été abordées les conséquences de la Réforme Générale des Politiques Publiques, en particulier au titre de la mutualisation des moyens affectés à la surveillance de la pêche et de la chasse. Enfin, il a également été recensé les thèmes et dossiers susceptibles de faire l'objet d'un partage d'expérience : la professionnalisation des gardes pêche particuliers au travers de la formation et la mise en place du timbre amende.

> H.O.



Colloque : Ensemble pour la nature ? De l'utopie à l'action

C'est sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale et la Présidence de Jérôme Bignon, député de la Somme, que ce colloque plutôt bien inspiré a eu lieu le 3 décembre 2008.

Il s'agissait de mettre en perspective un retour des expériences et actions partenariales réalisées en matière de biodiversité. D'autre part, le colloque a permis aux différents acteurs de poser les jalons et les déterminants du vivre "ensemble pour la nature".

Parmi les présents, outre la **FNPF**, l'on citera, la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale, France Nature Environnement, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures.

Bernard Breton, Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique et Vice-Président de la **FNPF** a exposé, au cours de la première table ronde consacrée au thème "La nature, un lieu de vie", deux réalisations exemplaires :

Une restauration partenariale en faveur de la biodiversité d'un cours d'eau : La Drayac, dans le Morbihan. Après avoir présenté les atteintes dont ce cours d'eau a fait l'objet, notamment la disparition progressive des éléments nécessaires à la présence de la truite (abris, diversité dans les écoulements, éléments *granulométriques*...), Monsieur Breton a décortiqué le mode opératoire. Il est ressorti de cette action :

L'importance toute décisive de l'implication de certains partenaires : la **FDAAP-PMA** pour son expertise et sa connaissance du terrain, des élus locaux ainsi que des chambres consulaires et l'agence de l'eau pour leur rôle de facilitateur et mobilisateur. Une mobilisation des propriétaires riverains, sans le consentement desquels l'action de restauration serait vaine. Ainsi que le dévouement tout à fait exemplaire des bénévoles notamment agriculteurs dans la phase de réalisation des travaux.

Enfin, Bernard Breton a rapidement évoqué un arrêté biotope sur les écrevisses à pieds blancs en Haute-Saône. Cette population subit une régression tout à fait marquée en raison de la dégradation des habitats et de l'eau. Les écrevisses subissent par ailleurs une sévère compétition des espèces exotiques (écrevisses américaines de Louisiane, à pattes grêles).

C'est dans ces conditions qu'un arrêté biotope a été pris en 2007, après une longue concertation avec les chambres d'agriculture, les propriétaires forestiers et l'Office National des Forêts. Ce dernier limite ou interdit certaines activités susceptibles de dégrader l'habitat de l'écrevisse. Lors de la table ronde consacrée au thème "Ensemble pour la nature ? De l'utopie à l'action", Claude Roustan, Président de la **FNPF**, a replacé le Colloque dans une dimension plus large liée au grenelle de l'environnement et à l'esprit qui a animé les différents acteurs notamment associatifs. Il a ainsi rappelé que la préservation de la nature est sans aucun doute un enjeu collectif qui transcende les perceptions individuelles. La conciliation de ces perceptions et des concours d'usages, légitimes, que la nature génère (respect du droit de propriété, valorisation économique de l'eau, etc.) est notre enjeu. Il a également rappelé que la conciliation optimale de ces attentes est inscrite de longue date dans notre tradition juridique. Parallèlement, les outils et les tribunes de concertation sur ce sujet ont largement irrigué notre gouvernance.

Parce que cette révolution culturelle ne se décrète pas, Monsieur Roustan a estimé "que nous portions une responsabilité col-



La table ronde du colloque face à un public attentif.

lective quant à la diffusion, à l'appropriation et à l'adhésion de ces notions". En particulier les grands corps intermédiaires tels que les ONG, les chambres consulaires et professionnelles doivent assumer un rôle majeur.

La loi d'orientation agricole, la loi sur le développement des territoires ruraux, la loi sur l'énergie, la loi sur l'eau ont été autant d'occasion au cours desquelles les pêcheurs, les agriculteurs, les représentants de la propriété privée, forestière ou autres, auront pu définir, peu à peu et sans brusquer les esprits, ce socle commun.

Monsieur Roustan a conclu qu'il "ne désespérait pas qu'ensemble avec les agriculteurs, les propriétaires privés et riverains des cours d'eau, nous puissions passer de l'utopie à la réalité sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau, l'entretien et la restauration de nos cours d'eau, l'accès aux rives etc."

> Hamid Oumoussa
Conseiller Technique du Président



"Nous portons une responsabilité collective" a expliqué Claude Roustan lors du colloque.

Nouvelle campagne

publicitaire 2009



Femmes, adolescents : voilà la cible de la campagne publicitaire 2009 de la Fédération Nationale de la Pêche en France. Cette année ce sont les 12-14 ans qui sont privilégiés et non les petits, comme cela était le cas en 2007 et 2008. La raison de cette évolution ? Les adolescents, de plus en plus nombreux à pratiquer ce loisir, sont une occasion de vaincre les préjugés portés par le grand public et de faire de la pêche LE loisir tendance de ces prochaines années. D'ailleurs, fière de cette jeunesse, la **FNPF** a choisi de véritables pêcheurs adolescents pour être les modèles de cette nouvelle campagne Presse. Le spot radio, quant à lui, a été modernisé pour coller à leurs préoccupations. Spot diffusé à partir d'avril dans un média "familial", Rires et chansons et un média dit "jeune", Virgin Radio. Un test est en cours sur le site Internet de ce dernier. Les spots radio ont tous été réenregistrés en studio. On peut entendre sur les ondes comme signe de modernité de la pêche : un père de famille qui a trouvé un coin de pêche sur Internet.

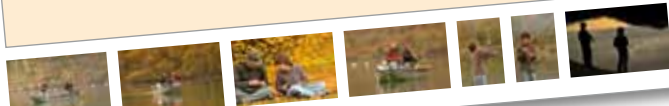
La modernisation des supports de communication est également visible : les textes des affiches ont été réduits afin de laisser une plus large place aux photos. Encore une fois, la **FNPF** est désireuse de communiquer avec le grand public. Ses efforts commencent à payer au vu des nombreux visiteurs sur les salons et son site Internet (lire "La pêche en quelques chiffres" p.41).

Une campagne publicitaire diffusée grâce aux fédérations départementales de pêche

Outre les diffusions publicitaires prévues dans le plan média de la **FNPF**, les nouveaux supports ont été distribués aux fédérations départementales de pêche pour une distribution locale. Depuis 2007, les utilisations des fédérations départementales sont nombreuses. Une fédération a par exemple utilisé ces visuels pour décorer l'un de ses véhicules. Une autre en a profité pour donner un coup de jeune à la devanture de ses locaux.

La FNPF crée une banque photographique nationale

Comment maîtriser l'image que les médias se font des pêcheurs ? Pour répondre à cette question, la **FNPF** s'est lancée dans la constitution d'une banque photographique. Un artiste photographe, connaisseur de la pratique de la pêche, a été sollicité. Le but : proposer aux fédérations départementales, et aux médias nationaux des photographies de vrais pêcheurs comme illustration. Pour cette première commande, ce sont les femmes, les enfants et les pêcheurs urbains qui sont mis à l'honneur. Viendront par la suite les trentenaires, tous les types de pêche et les espèces de poissons. En 2009, 300 à 500 clichés seront réalisés. **A savoir** : tous les "modèles" sont des pêcheurs avertis. C'est une pêche réaliste qui est présentée au travers de ces photos, avec ses adolescents branchés et ses adultes heureux d'être ensemble. Loin des images d'Épinal, les photos devraient permettre à l'associatif pêche de changer le regard que porte le grand public sur ce loisir de pleine nature. Le vrai visage de la pêche : quoi de mieux pour représenter notre loisir ?



Un rapport d'activité qui colle à la charte graphique

Le rapport d'activité 2007 est disponible depuis la fin d'année 2008. Ce document officiel a pour but d'éclairer et de relater l'activité de la Fédération nationale depuis sa création en 2007. Des événements historiques importants, tels que la loi sur l'eau et la mise en place de la première équipe d'élus à la tête de la **FNPF** sont par exemple mentionnés. Il en ressort un document à la fois utile, respectueux des statuts et agréable à feuilleter.



Une tenue unique pour l'animation

L'animation est l'un des nombreux chevaux de bataille de la **FNPF**. A l'image de ce qui a été fait pour les tenues des gardes particuliers, la **FNPF** a choisi de réitérer cette démarche pour celles des animateurs, dans une volonté d'harmonisation. Deux polos, une casquette, un tablier, un coupe-vent et une chemise siglée en orange (couleur de l'associatif pêche) ont été envoyés aux **FDAAPPMA** en avril 2009.

Cette distinction vestimentaire est aussi un gage de sérieux et de qualité. En effet, tous les Ateliers Pêche Nature appliquent une charte de sécurité validée par l'**APAVE** et ont été approuvés par les fédérations départementales de pêche. Dans les années à venir, ces ateliers seront également aidés dans l'élaboration de leur contenu pédagogique par l'instance nationale, avec le concours de ses relais départementaux. La tenue nationale n'est donc qu'une étape dans la grande mutation que connaissent l'animation et l'apprentissage de la pêche en France.

2009 Une année audacieuse vis-à-vis des médias

Surprendre les journalistes nationaux : voilà l'objectif que s'était fixé la **FNPF** en ce début d'année 2009. C'est chose faite : les dossiers de presse, distribués lors des événementiels ont été entièrement relookés. Rose fuchsia et blanc pour celui de la "femme", rouge et jaune pour le dossier "généraliste" ou encore bleu turquoise et chocolat la presse enfantine : l'associatif pêche s'est voulu audacieux. Pour compléter ces dossiers, le site Internet de la **FNPF** s'est doté d'un nouvel onglet "presse". Les journalistes peuvent consulter les derniers communiqués, les dossiers édités mais aussi les dernières publications. Nouveauté à venir : une clé USB, fabriquée à partir de matériaux recyclés sera distribuée aux médias lors des événements importants. Cette clé contiendra le dossier de presse, les documents importants de la **FNPF** et des visuels qui permettront aux journalistes d'illustrer leur article. La cerise sur le gâteau : cette clé écologique a la forme d'un bouchon de pêche haut en couleurs. Les acteurs de la presse garderont avec plaisir un objet à la fois utile et agréable à regarder.



Les nouveaux objets : un moyen de promouvoir la pêche

Chaufferette de poche, crayon de couleurs 100% recyclés, trousse de secours porte-clés et poncho : les objets promotionnels de la **FNPF** ont été une nouvelle fois distribués lors des salons et aux fédérations départementales pour leurs animations. Ils s'adressent à la fois aux adultes pêcheurs ou non et aux enfants. Le but ? Asseoir l'image de l'associatif pêche en tant qu'association proche de la nature, notamment grâce à des cadeaux fabriqués à partir de matériaux recyclés comme les crayons, mais aussi permettre à la **FNPF** d'être présente dans les esprits. Les particuliers conserveront avec plaisir les objets utiles que sont le sac, la trousse de secours ou encore la chaufferette. Quand ils désireront pêcher, ils se tourneront alors plus facilement vers la **FNPF**. Quant aux pêcheurs, la chaufferette et le porte-clés leur rappelleront qu'ils appartiennent à la grande famille que constitue l'associatif pêche.

Les journalistes s'intéressent à la pêche

TF1, France 2, M6, France Info, l'Agence France Presse, le Figaro, Libération, Le Monde, des quotidiens gratuits et de nombreux autres ont relayé l'information de la pêche de loisir en ce début d'année 2009. Événementiels, ouverture de la pêche ou sujets environnementaux ont été autant d'occasions de faire entendre la voix de la **FNPF** dans les médias. La raison d'un tel engouement ? Les relations presse commencent à porter leurs fruits et la **FNPF** a gagné en visibilité au point de devenir une source fiable. Preuve en est : la conférence de presse, qui s'est déroulée début mars, a attiré une dizaine de médias, tant halieutiques que nationaux.



La Fédération Nationale édite son premier livre grand public sur la pêche

La pêche, ça s'apprend ! Sa technique peut freiner de jeunes recrues. La FNPF consciente du problème a édité le premier guide à destination de tous ceux qui ne savent pas pêcher. Tout y est : du plus "simple" (l'origine du poisson d'eau douce, les différents types de canne à pêche) au plus "compliqué" (la pêche au coup, c'est quoi ? Comment pêcher aux **leures** ?).

En 110 pages, le livre "Un pêcheur sachant pêcher..." présente aux néophytes le b.a.-ba de la pêche comme cela n'a encore jamais été fait ! Pas besoin de connaître les termes techniques : tout est expliqué de manière pédagogique.

Les lecteurs trouveront également tous les trucs et astuces pour bien débuter dans ce loisir de pleine nature : préparer et cuisiner soi-même une amorce, choisir son lieu de pêche ou encore conserver son fil...

Ainsi que 30 fiches d'identité "poissons" d'eau douce décrivant leurs caractéristiques physiques et comportementales. Ils n'auront plus aucun secret pour le pêcheur amateur.

Pourquoi publier un ouvrage pédagogique sur la pêche ?

La pêche a bien changé : si ce loisir était transmis autrefois de génération en génération, cela est moins le cas aujourd'hui. Or savoir pêcher, c'est aussi respecter les poissons. Outre la mise en place d'Ateliers Pêche Nature où enfants et adultes peuvent acquérir les premières techniques ou se perfectionner, la Fédération Nationale s'est lancée dans l'impression de ce premier ouvrage à destination du grand public. Si prendre

Or savoir pêcher, c'est aussi respecter les poissons.

la carte de pêche, c'est adhérer forcément à une association locale de pêche, chacun doit être libre d'apprendre son loisir comme il le souhaite (avec un animateur diplômé ou seul).

Les envies de bonnes parties de pêche ne doivent pas rencontrer d'obstacles. Pour éviter de décourager les nouveaux venus, rien de tels que des conseils de pêcheurs avertis à portée de main.

> **Julie Miquel**
Service communication

Les chiffres clés du livre

337 L'ouvrage a été présenté pour la première fois au salon de l'Agriculture du 22 février au 1^{er} mars 2009. 337 livres ont été écoulés pendant ce salon et celui de Destination Nature. Un succès qui ne tarit pas aujourd'hui au vu du nombre important d'ouvrages commandés par les fédérations départementales. (23 000 ex)

Quelques mots sur les auteurs

Bernard Breton



Secrétaire général de la Fédération Nationale de la Pêche en France, Bernard Breton est l'auteur de l'ouvrage "Un pêcheur sachant pêcher..."

Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Val d'Oise, il est connu du monde de la pêche comme l'auteur de nombreux guides de référence ("Toutes les pêches en étang", "Créer et gérer son étang" ou encore "Toutes les pêches au coup..."). Il est également à l'origine de la création de la revue nationale "Le Pêcheur de France". La FNPF ne manque pas ici de lui tirer son chapeau pour son importante contribution gracieuse qui a permis de faire de ce livre une réalité.

Victor Nowakowski



Dessinateur, sculpteur et peintre animalier, Victor Nowakowski, âgé de 58 ans, a réalisé tous les dessins présents dans l'ouvrage. Connu pour ses talents, il a illustré plus de 200 planches de poissons pour les éditions Nathan, Hatier et le Museum d'histoire naturel et a collaboré pendant dix ans au magazine "Plaisirs de la pêche". Ce passionné expose au gîte de pêche du Domaine de Sommedieu, situé dans la Meuse.

Les 13 et 14 octobre à Annecy Une nouvelle synergie pour la pêche

Pour aider au développement de la pêche en France, la FNPF a créé et organisé les premières journées "Synergies Pêche : journées nationales d'échange sur la promotion du loisir pêche et le développement du tourisme halieutique".

Cet événement qui se déroulera les 13 et 14 octobre 2009 à Annecy, a pour but de valoriser les expériences réalisées par les structures associatives du monde de la pêche et par l'ensemble des acteurs du tourisme en France. Animations et développement du tourisme en seront les thèmes majeurs.

Le principe ? Des intervenants expliquent les actions menées dans leur département, région ou au sein de leur bassin et le public présent réagit (questions, débats). Les participants pourront alors y piocher des idées neuves et les appliquer dans leur secteur d'activité. Les portes sont ouvertes à tous ceux qui œuvrent pour la pêche :

salariés de fédérations départementales, élus, représentants de Comités Départementaux du Tourisme, etc. En 2010, ce sera au tour des Journées Nationales d'Echanges Techniques d'avoir lieu. Ne manquez pas le rendez-vous 2009 ou il vous faudra attendre 2011 pour une autre édition "Synergies Pêche."

Le programme des deux journées Synergie Pêche est disponible sur le site de la FNPF, pour vous inscrire : www.federationpeche.fr



2009 : année de la femme à la pêche ?

41 780 femmes, soit 4,2% du nombre total d'adultes se sont procurés une carte promotionnelle "Découverte Femme" en 2008. Un bon résultat ! Alors que la faible participation des femmes dans l'associatif pêche faisait craindre que le nombre de pêcheuses se soit réduit comme peau de chagrin au fil des années.

En effet, même si la Fédération Nationale de la Pêche en France observe une légère baisse du nombre de pêcheurs entre l'année 2007 et 2008 (-2,85%), le nombre de femmes à la pêche est encourageant. Tout d'abord parce que, proportionnellement au nombre d'hommes ayant obtenu une carte de pêche en 2008, les femmes sont plus présentes que dans d'autres sports et loisirs dits traditionnellement "masculins". Par exemple, la Fédération française de football ne recense que 3% de femmes licenciées, moins que la pêche ! Précisons que nos statistiques ne prennent pas en compte les personnes mineures (qui se procurent une carte promotionnelle en fonction de leur âge et non de leur sexe). Or les petites filles qui apprennent à pêcher existent et semblent être bien plus nombreuses que leurs aînées.

"Nous estimions à 2% le nombre de femmes pratiquant la pêche de loisir", a expliqué Claude Roustan, lors de la conférence de presse annuelle, tenue dans les locaux de la **FNPF** le 4 mars 2009.

Dans les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne, les femmes ont pour tradition de s'acquitter d'une carte "conjoint", le

nombre de cartes "Découverte Femme" est proportionnellement supérieur aux autres départements. Les femmes n'ont pas boudé le nouveau produit qui leur a été proposé (lire : "La Carte Découverte Femme : un nouveau produit pêche ?") et ont largement pratiqué leur loisir favori par ce biais.

Il faut savoir que dans ces deux départements, en tête des fédérations départementales par la présence des femmes dans leurs effectifs, la carte promotionnelle n'était pas distribuée à 30 euros, comme cela avait été préconisé par la **FNPF**, mais à 15 ou 20 euros. Cet effort financier supplémentaire pourrait aussi avoir contribué à l'engouement enregistré en 2008.

Les départements, notamment ceux du Grand Ouest, ont joué la carte des animations, des Ateliers Pêche Nature ou des clubs dédiés à la gent féminine (lire page 14) pour attirer ce public sous-représenté dans notre loisir de pleine nature. Une démarche payante puisque beaucoup de ces fédérations départementales enregistrent un nombre de femmes en concordance avec la moyenne nationale, voire la dépassent.

Quant aux autres **FDAAPPMA**, l'année

2009 leur permettra de prendre un nouvel envol puisque la carte promotionnelle "Découverte femme" est de nouveau proposée. Un essor que le Président de la **FNPF** espère couronner de succès. "Nous aimerions arriver d'ici quelques années à 10% de femmes", a annoncé Claude Roustan.

> Julie Miquel
Service communication

Le nombre de pêcheurs augmente par rapport à 2006

Malgré les intempéries mais aussi la médiatisation de certaines pollutions des cours d'eau par les médias nationaux, la pêche garde la tête haute. En effet, en 2008, la **FNPF** recense 1376198 pratiquants contre 1416601 en 2007. Une légère baisse de 2,85% qui est loin d'être catastrophique. En effet, l'année 2007 a été une année exceptionnelle en termes de vente de cartes de pêche. Pour la première fois le nombre de pêcheurs avait cessé de reculer et enregistré une belle augmentation de 4,86%. Du jamais vu depuis 1994.

De plus, si on compare 2008 à 2006, le nombre de pêcheurs a augmenté de 1,83%. Seule déception cette année : c'est chez les mineurs que la baisse est la plus importante. L'Union régionale Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie tire néanmoins son épingle du jeu et affiche une augmentation de ses effectifs entre 2007 et 2008 (+0,34%) et la plus forte progression entre 2006 et 2008 (+6,46%).

La carte Découverte Femme : un nouveau produit pêche ?

En 2009 la carte promotionnelle "Découverte Femme" est de nouveau proposée par les **AAP-PMA** et les **FDAAPPMA**. Cette carte est proposée pour la deuxième année consécutive, 2008 et 2009. Néanmoins, face au succès rencontré, les élus n'excluent pas l'idée de proposer la reconduction de ce produit en 2010.



Côtes d'Armor

Une révolution culturelle

Initiée par la Maison départementale Pêche et Nature de Jugon les Lacs, l'opération "femmes à la pêche" affiche une belle progression.



Ghislaine Rio pratique son loisir entre amies.

L'histoire débute en 2005 grâce à un petit groupe de femmes qui se rassemble deux fois par semaine pour s'initier et appréhender les "rouages" de la pêche. Pour la plupart d'entre-elles, ce loisir est une véritable découverte et le début d'une belle aventure. La plupart des techniques sont proposées par les animateurs de la Maison départementale Pêche et Nature, mais les préférences du groupe s'orientent rapidement vers le lancer et les *leurrés* en tous genres.

Suite logique de cette opération, une enquête est lancée auprès de la gent féminine pour connaître précisément ses attentes. Il apparaît alors que les femmes apprécient une certaine approche de la nature, la possibilité de mettre en valeur des qualités d'observation et de persévérance que suppose la pêche et partager ce loisir en couple ou en famille. Forte de ces analyses, une offre promotionnelle est proposée

aux femmes en 2007 par la Fédération départementale à l'ensemble des associations de pêche avec la complicité du Conseil général : 200 cartes de pêche sont offertes aux premières qui en faisaient la demande. Une demande qui allait d'ailleurs dépasser l'offre. Parallèlement, l'initiative lancée en Côtes d'Armor a eu pour effet de poser la réflexion au niveau national. "Le relais des médias et l'intérêt porté par de nombreuses Fédérations départementales ont mis la conquête des effectifs de pêcheuses au cœur du débat associatif", souligne Sébastien Juvaux, responsable du développement du loisir pêche pour la Fédération des Côtes d'Armor.

En 2008, 370 cartes "Découverte Femme" ont été délivrées en Côtes d'Armor pour 8300 pêcheurs adultes, soit plus de 4% de l'effectif. "Une augmentation importante ! Nous devons poursuivre la promotion de ce loisir auprès du public féminin".

> Témoignages

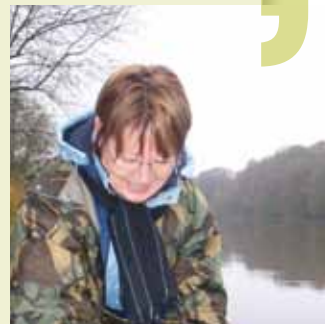
Marie-Odile Burlot

"J'ai eu connaissance de la carte promotionnelle l'an passé par une amie. Toute la famille va à la pêche, pourquoi pas moi. J'ai suivi les animations de la Maison de la pêche et je participe aux cours du samedi matin." En janvier, Marie-Odile capturait ses premiers brochets, quatre dans la même journée : "Et un autre de 85 cm le lendemain, alors que je pêchais, sans le club. Une belle émotion. En pleine nature, la pêche est une véritable détente, un bol d'air". Après les carnassiers, Marie-Odile s'intéresse à d'autres poissons, "cette année, je pêche aussi la truite".



Lydie Métayer

Enfant, elle pêchait avec son père, puis elle a partagé ce loisir avec son mari. "Les obligations familiales et professionnelles m'ont éloigné un temps des rivières. Mais avec la carte conjoint et les cours gratuits d'initiation, j'ai décidé de m'y remettre. Un jour, j'ai dit à mon mari de s'occuper des enfants parce qu'il fallait que j'aille à la pêche !". Lydie pêche la truite, les carnassiers, le saumon en Irlande. "J'apprécie les pêches itinérantes, le contact avec la nature et partager cette passion avec les enfants. La pêche est une vraie détente accentuée par le plaisir de prendre du poisson et de le remettre à l'eau".



> fédération



Lucienne Mur pratique la pêche depuis plus de 40 ans.

Hautes-Pyrénées

Lucienne Mur : "La pêche, ça aère l'esprit"

Le 14 mars dernier, Lucienne Mur était au bord de l'eau, partageant sa passion avec d'autres, des hommes en majorité...

Trésorière de la Fédération des Hautes-Pyrénées, Présidente de l'association du canton de Vielle-Aure, membre du Comité de pilotage Natura 2000, conseillère municipale, Lucienne Mur est impliquée depuis bien longtemps dans le monde associatif de la pêche. "Une activité à temps plein, passionnante et motivante puisque, par le biais de mes différentes fonctions, je suis sur le terrain en permanence. J'ai découvert la pêche et la chasse avec mon

grand-père et mon frère aîné, confie-t-elle. Par le passé, j'ai bénéficié de la carte conjoint lorsque je pratiquais ce loisir avec mon mari". Elle additionne ainsi les cartes depuis 40 ans ! "J'apprécie ce sport itinérant parce que j'aime la nature et je suis curieuse. Grâce à la pêche, lorsque que je pars seule sur les berges des torrents ou des lacs de montagne, je découvre des sites d'exception et je me vide la tête".

Truite *au toc ou au fouet*, carnassiers, pêche en mer, elle se délecte de tous les poissons "surtout la truite" et goûte à toutes les techniques. Elle avoue en souriant : "Etre la seule femme dans ce milieu généralement masculin ne me gêne pas. Je sais garder ma féminité". Lucienne Mur participe à toutes les opérations hautes-pyréennes, qu'elles soient fédérales ou

locales : gestion de l'*écloserie*, agrément européen pour le saumon atlantique, dossier Natura 2000 de la Vallée d'Aure, débroussaillage... Elle a tout naturellement défendu la Carte femme auprès de la Fédération départementale, plaçant pour le maintien du tarif et n'hésitant pas à intervenir lors des congrès nationaux. "L'association que je préside mène beaucoup d'actions en faveur des enfants. Les mamans découvrent qu'elles peuvent aussi pratiquer ce loisir". Certaines d'entre-elles sont aujourd'hui titulaires d'une carte de pêche.

"Associée à la randonnée, la pêche est un sport à la fois sain et accessible qui développe le goût de la nature et de l'eau, ainsi que le respect de notre environnement".



La Pêche séduit le grand public

La FNPF a participé pour la première fois au Salon de l'Agriculture du 21 février au 1^{er} mars, puis au salon Destination Nature les 27, 28 et 29 mars. Le succès conforte l'associatif pêche dans son désir de s'ouvrir au grand public.

Un stand modulable

Sur 51 mètres carrés, les élus, des animateurs fédéraux et les salariés ont proposé de s'initier à la pêche grâce à un simulateur et à l'installation d'une console de jeux Wii. Le film "Secrets de rivière" de Philippe Laforge, gracieusement prêté par le service public de wallonie, était également projeté pour le plus grand plaisir des familles. Au salon Destination Nature les animations ont été renforcées, la taille humaine de cet événement parisien le permettant. La console de jeux vidéos Wii a laissé sa place à un aquarium d'eau douce contenant les poissons de la Seine et à une animation sur l'écrevisse parisienne. Enfin un atelier de montage de mouches sur broche a fait son grand retour. Cette animation avait déjà conquis le public l'an passé.

Des milliers de questions et 30 000 personnes : tel fut le bilan impressionnant de la **FNPF** au Salon de l'Agriculture à Paris, qui s'est déroulé fin février. Le stand faisait partie des plus animés de ce grand événement parisien avec notamment le guide de la **FNPF** (lire page 6) mis en vente pour la première fois. S'ajoute à ce succès "grand public", l'intérêt porté à la pêche de loisir par un grand nombre de partenaires : des représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Ecologie, l'**ONEMA**, la Fédération Nationale des chasseurs, l'**AFSSA** et le **RTE** qui se sont déplacés pour l'occasion. M. Claude Roustan, le président de la **FNPF**, a notamment pris contact avec les agriculteurs de la **FNSEA** mais aussi les

Jeunes Agriculteurs et la Commission Européenne. D'autres contacts ont été tissés par les élus. La presse ne fut pas en reste puisque 100 dossiers ont été distribués. M. Claude Roustan, son Vice-Président M. Gérard Guillaud, ainsi qu'Hamid Oumoussa, Conseiller technique du Président, ont été interviewés en direct du salon le mercredi 25 février, par France Bleue Creuse. Avenir de la pêche, mais aussi renouvellement des concessions hydro-électriques en France ont été quelques-uns des sujets abordés lors de cet entretien. France 3 a également salué la présence pour la première fois de la **FNPF** au salon de l'Agriculture et surtout l'enthousiasme des visiteurs pour les animations proposées.



Le stand faisait partie des plus animés du salon de l'Agriculture.



Le simulateur a amusé petits et grands.

À noter

Nos amis belges et italiens ont pris moult renseignements pour venir pêcher en France

Un mois plus tard, les 27, 28 et 29 mars, c'est au salon Destination Nature (portes de Versailles à Paris) que l'associatif pêche a donné rendez-vous au public pour la seconde année consécutive. La participation de la **FNPF** à ces deux événements parisiens marque une nouvelle fois la volonté des élus d'ouvrir leur loisir de pleine nature au grand public tout d'abord en proposant un stand ludique et vivant, représentatif de la pêche d'aujourd'hui et aux partenaires ensuite, grâce à l'organisation, au Salon de l'Agriculture, d'un cocktail amical. Ces événements ont permis de répondre aux nombreuses questions des visiteurs mais aussi de donner une image de la pêche de loisir dynamique, en phase avec son époque. En effet, les curieux ont été avides d'informations sur la pratique du loisir mais aussi sur le rôle environnemental des pêcheurs dans les départements français.

> Dossier réalisé par Diane Lesage et Julie Miquel

Le bilan chiffré du Salon de l'Agriculture

30 000 C'est le nombre de visiteurs accueillis sur le stand de la Fédération Nationale de la Pêche en France pendant les 10 jours du salon de l'agriculture, soit une moyenne de 3 000 personnes par jour.

2 000 personnes ont testé le simulateur de pêche installé pour l'occasion sur le stand de la Fédération Nationale.

10 800 objets promotionnels ont été distribués par la FNPF. A cela, s'ajoute **7 500** posters donnés aux enfants et **7 750** sacs de documentation donnés aux adultes. **6 375** personnes ont également désiré approfondir leur connaissance de l'associatif pêche en emportant le Pêche Mag numéro 3 (la revue institutionnelle de la FNPF qui était disponible sur le stand.)

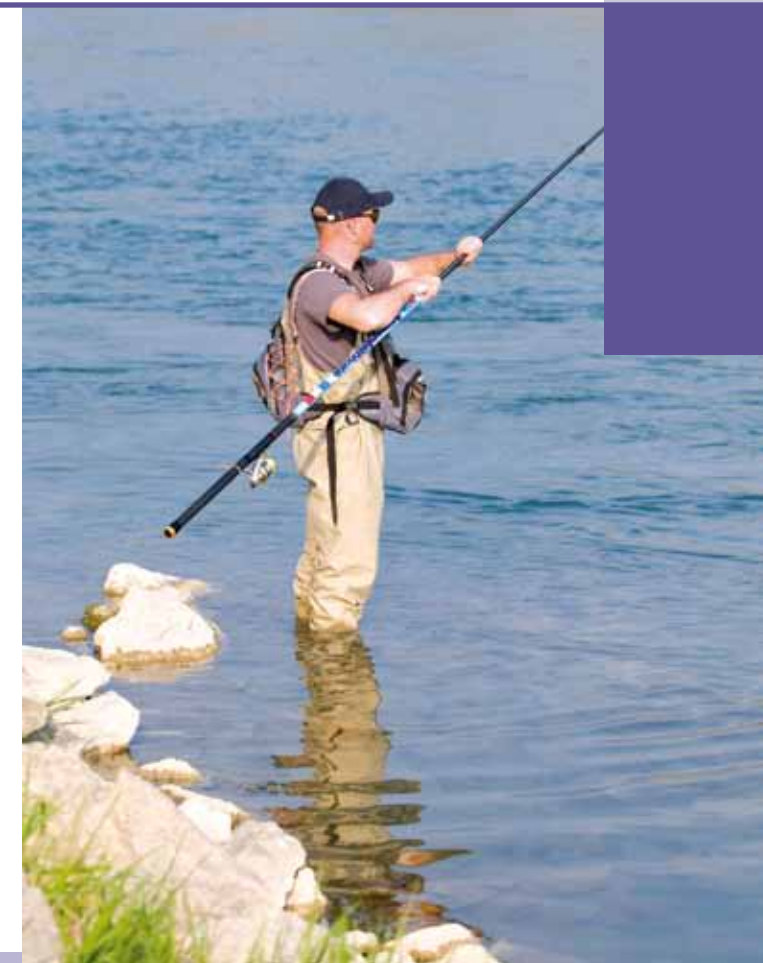
568 signatures ont été récoltées pour le sauvetage de l'anguille européenne en France.

337 livres "Un pêcheur sachant pêcher" ont été vendus sur le salon. Les trois derniers jours du salon, les 27, 28 février et le 1^{er} mars, l'auteur M. Bernard Breton, a dédié l'ouvrage. Les ventes ont permis de connaître le lieu d'origine des visiteurs. Si la majorité est originaire de l'Île-de-France, tous les départements ont été représentés ce week-end là.

90 % des départements français ont été représentés au salon de l'Agriculture. En effet, selon une enquête réalisée lors de l'événement par la FNPF, les visiteurs qui ont demandé des informations sur ce loisir de pleine nature venaient de toute la France !

> nos régions

Dans chaque numéro de Pêche Mag, nous invitons le lecteur à visiter quatre ou cinq régions au travers des actions sociales, techniques, politiques, écologiques déployées par les “pêcheurs”, au service de la “protection des milieux aquatiques”. Ces reportages régionaux permettent d’expliquer comment les fédérations départementales de pêche se positionnent comme maîtres d’ouvrage pour le compte des conseils régionaux, des syndicats de rivières, des agences de bassins etc.



Sommaire

URFCPC

- Union Régionale des Fédérations du Centre et du Poitou-Charente
Charente p.20
Cher p.21

URFAM

- Union Régionale des Fédérations de l’Arc Méditerranéen
Var p.22
Pyrénées-Orientales p.23

URFPBSN

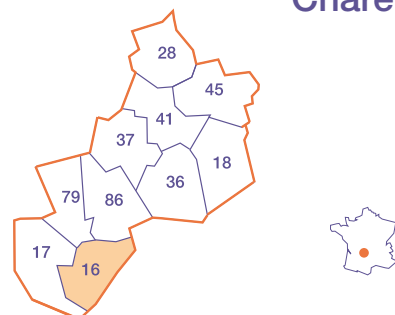
- Union Régionale des Fédérations de Pêche des Bassins de la Seine et du Nord
Somme p.24
Aube p.25

URBFC

- Union Régionale des Fédérations de la Bourgogne-franche-Comté
Côte d’Or p.26
Yonne p.27



Centre et Poitou Charente Charente



Les bénévoles des AAPPMA participent à l'installation des échaliers.

Les sens en éveil

En supplément logique du parcours, un pôle aquariums va être créé dans un des locaux de la Fédération. "Ce centre de découverte ouvrira ses portes début 2010". Un projet ambitieux qui accueillera plusieurs éléments : un bassin tactile de carpes, un aquarium de plantes et d'insectes, puis d'autres où évolueront poissons blancs, carnassiers, silures et écrevisses. Une cascade de six aquariums viendra compléter l'ensemble pour détailler les différentes zones utilisées par les poissons selon leurs exigences. "Basée sur le dialogue avec les intervenants et la participation, l'animation de ce pôle aquariums va permettre d'éveiller les enfants au monde de l'eau douce".

Faciliter la circulation des pêcheurs

250 échaliers pour enjamber les clôtures

En Charente, la Fédération a lancé une vaste opération qui permet de faciliter l'accès aux rivières. Indispensables pour parquer et contenir le bétail dans les prairies, les clôtures posent souvent quelques problèmes aux pêcheurs. Canne à pêche dans une main et panier dans l'autre, il est parfois difficile de se glisser dessous ou d'enjamber les barbelés sans déchirer le gilet ou le pantalon, voire de risquer la chute.

Dans ce contexte, la Fédération de pêche de la Charente procède actuellement à la mise en place d'échaliers. Ces petites échelles en bois de châtaignier, installées par-dessus les clôtures existantes, facilitent l'accès et la circulation des pêcheurs en bord de rivière. "Ce projet a vu le jour dans le département en 2007, quand 11 de ces échaliers ont été installés sur des parcours régulièrement fréquentés par les pêcheurs", indique Magali Pascaud, technicienne rivière. "Afin d'éviter la divagation du bétail, l'objectif est également d'éviter que les pêcheurs laissent les barrières ouvertes après leurs passages, ou que d'autres peu scrupuleux coupent les barbelés". Face à la demande conjointe des agriculteurs et des pêcheurs, ces installations ont été étendues à l'ensemble du département en ciblant les zones d'élevage. Le projet a été présenté aux 32 AAPPMA du département. "Actuellement, onze d'entre elles, soit 7366 pêcheurs, se sont montrés intéressés.

Ce sont donc 250 pièces qui vont être posées sur nos rivières : La Charente, La Bonnière, la Tardoire, le Goire...". Scellés sur leurs emplacements dans des blocs de béton, les échaliers résistent à la curiosité des animaux susceptibles de venir s'y frotter et aux crues qui pourraient les emporter. Ces aménagements gratuits pour le propriétaire, nécessitent cependant la signature d'une convention tripartite entre le propriétaire, qui cède son droit de pêche à la société locale, l'AAPPMA qui aide à la mise en place des échaliers et veille à leur bon état et la Fédération qui conçoit les dossiers et coordonne le projet (mise à disposition des échaliers, installation, organisation générale...). Un travail réalisé en étroite collaboration avec le monde agricole qui a permis de signer des conventions de passage. "Une fois ces 250 éléments posés, plus de 80 kilomètres de cours d'eau seront libres d'accès pour les amateurs de pêche". D'un coût total de 30 000 €, ce projet est soutenu à hauteur de 50 % par la FNPF.

Pourquoi restaurer les adoux ?

Les adoux sont des milieux riches du point de vue de la faune et de la flore, constituant une mosaïque d'écosystèmes complexes, riches et devant être préservés pour les générations futures. Ces adoux jouent notamment le rôle de frayère pour la truite fario et de nurserie pour les alevins. En cas de crue ou d'étiage, ces milieux permettent la survie de nombreuses espèces et constituent des zones de refuge.

► Contacts

• **Fédération de la Charente**
60, rue de Bourlion
16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05 45 69 33 91
fede.peche16@wanadoo.fr



Pierre Couturier, agent de développement, est l'initiateur de ces animations.

Le parcours pédagogique évolue

Des aquariums pour un judicieux complément

En 2008, avec les animations mises en place par la Fédération du Cher, près de 1 700 jeunes et adultes ont découvert la pêche et les milieux aquatiques.

Soutenue en 2000 par l'Union nationale, la Fédération de pêche du Cher s'est fixé un axe de développement en créant trois postes de garde-animateur. Parallèlement, dans l'objectif de proposer des animations de qualité, les élus départementaux ont décidé la mise en place d'un parcours pédagogique de plein air situé au cœur même du siège de la Fédération. "L'opération lancée en 2002, initiée par Christian Stéphan qui préside notre Fédération, est partagée par plusieurs partenaires Régionaux et Départementaux, ayant les mêmes objectifs d'éducation à l'environnement, note Pierre Couturier, agent de développement. C'est pourquoi, ils nous ont accordé leur soutien financier et permis l'aboutissement de cette réalisation".

En 2008, un poste d'agent de développement a été créé pour pérenniser et optimiser cet axe pédagogique. Opérationnel depuis 2003, ce parcours destiné aux enfants et adultes présente plusieurs phases d'approche du milieu aquatique : cycle de l'eau, découverte de la faune et de la flore, chaîne alimentaire, recherche et détermination d'invertébrés.

Intéresser les jeunes à la pêche

Centres et bases de loisirs, établissements scolaires représentent les princi-

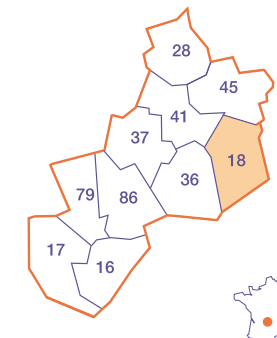
aux organismes avec lesquels travaillent les initiateurs du projet. "Ces animations entrent parfaitement dans le programme des scolaires et s'adressent généralement à des enfants âgés de 7 à 10 ans". Des animations adaptées en fonction de la demande des organisateurs, où dominent quelques thématiques : la découverte du milieu aquatique, où sont traités le cycle de l'eau, le détail des différents habitants de ce milieu, la chaîne alimentaire et la connaissance générale des poissons d'eau douce. La seconde partie est orientée sur la pratique, dont la base reste la pêche au coup. A la fois ludiques et captivantes,

“Ludiques et captivantes, ces rencontres suscitent des vocations auprès des plus jeunes.”

ces rencontres conjointement menées par quelques AAPPMA, suscitent des vocations auprès des plus jeunes. "Elles sont proposées sur le parcours de la Fédération, dans les établissements scolaires, des plans d'eau privés ou sur les parcours des associations".

Ces activités représentaient une nouveauté pour les organismes de loisirs, "surtout pour les établissements scolaires qui malgré quelques interrogations, finissent par pro-

Centre et Poitou Charente Cher



grammer plusieurs dates". Et de reconnaître : "d'autres organismes étaient intéressés pour découvrir la pêche, avec l'apprentissage de diverses techniques. Nous avons donc proposé une rencontre autour de la pêche aux leurres qui a donné beaucoup de satisfaction aux participants". Pierre Couturier évoque également des demandes émanant de particuliers pour des stages de pêche : "Des stages multi-pêche qui pourront être proposés durant les vacances scolaires". En 2007, première année de mise en place, une quinzaine d'animations ont été organisées. "L'an passé, nous en avons présenté 62, auprès d'environ 1700 jeunes et adultes ! Une forte augmentation de la demande, justifiée par la diversification des thèmes proposés".



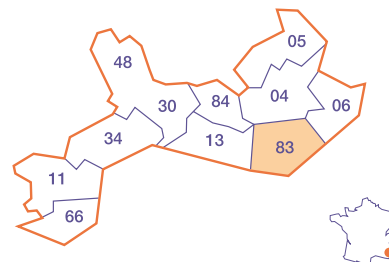
Moment ludique avec la découverte des petits invertébrés.

► Contacts

• **Fédération du Cher**
103, rue de Mazières
18000 Bourges
Tél : 02 48 66 68 90
federation-peche-18@wanadoo.fr

Arc Méditerranéen

Var



On s'affaire à la table de tri où des anguilles de toutes tailles ont été recensées.



Président de La Gaule de l'Estérel, Robert Dancette participait à l'opération avec de nombreux bénévoles de l'association.

Pêche de sauvetage au plan d'eau des Cousins

Un véritable trésor halieutique

Situé entre Fréjus et les Adrets, au cœur du massif de l'Estérel, le plan d'eau des Cousins a été vidangé en février dernier pour sa première inspection décennale. Une opération d'envergure qui a permis de sauver plus de 800 kg de poissons.

Après le barrage de Saint-Esprit, c'est celui des Cousins, propriété de la Communauté d'Agglomération de Fréjus-Saint Raphaël, qui a été vidangé dans le cadre des inspections techniques de l'ouvrage (nécessaires à la surveillance des barrages et à d'éventuels travaux d'entretien). Confiée à la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique, en coordination avec l'AAPPMA locale, La Gaule de l'Estérel, la pêche de sauvetage des poissons s'est transformée en une "pêche au trésor...". "D'après les valeurs guides pour ce bassin de rétention construit il y a 30 ans (surface, volume d'eau, milieu aquatique...), le cheptel piscicole était estimé à 450 kg", souligne le chargé de mission de la Fédération. "Bénévoles de l'association, l'équipe fédérale aidée de ses homologues des Bouches-du-Rhône, sapeurs-pompiers, responsables techniques du barrage, ainsi que les experts chargés du suivi de la qualité des eaux de vidange dans le vallon récepteur situé en aval, se tenaient prêts pour mener à bien cette opération". Une grille anti-dévalaison a alors été installée pour contenir les poissons et faciliter leur récupération. "Des tests de résistance ont été réalisés la veille", explique le chargé de mission de la Fédération du Var.

Après avoir installé le matériel, le responsable technique du barrage a augmenté le débit d'eau nécessaire à la dévalaison. Les premières heures de la vidange ont permis de nettoyer la grille où s'amas-

saient divers *sédiments*. Mais un événement imprévu mit temporairement fin à la vidange : un batardeau situé à l'entrée de la vanne emprisonnait les derniers mètres cubes d'eau. Cette plaque métallique bloquait ainsi le passage des poissons qui, faute d'oxygène, risquaient de ne pas survivre. Avec patience et l'intervention d'un tracto-pelle, l'opération reprit et les premiers gros poissons apparaissaient dans la *fosse de dissipation*. Trop profond pour y accéder, ce bassin de récupération dut être vidé à la moto-pompe. Le temps s'écoulait et l'équipe technique comprit qu'elle ne finirait pas avant la nuit. "Nous avons décidé de créer un circuit fermé pour brasser l'eau et créer l'oxygène essentiel à la survie des espèces emprisonnées dans la fosse". Cette première journée a néanmoins permis de récupérer et de transporter près de 200 kg de poissons.

Une pêche miraculeuse

Le lendemain, épaulé d'une *serne*, le personnel technique piégeait les poissons restés dans la fosse. Gardons, black-bass, brèmes et sandres étaient déplacés dans les meilleures conditions vers la zone de tri. Séparés par espèces, mesurés et pesés, les poissons étaient ensuite stabulés dans les cuves des véhicules, puis transférés dans le lac de Saint Cassien pour les carpes et dans le plan d'eau de l'Avellan et la Garonne pour les autres espèces. "Au total, plus de 600 kg ont été sauvés lors de cette journée placée

sous le signe de l'effort physique et de l'organisation technique". Cette opération aura donc permis de sauver 812 kilos de poissons : 440 kg de carpes (communes et miroirs), 210 kg de gardons et rotengles et près de 30 kg de black-bass et de sandres. "La situation géographique du plan d'eau (près des côtes méditerranéennes) a également favorisé la présence d'anguilles de toutes tailles (24 kg)". A l'issue de ces journées intenses, Louis Fonticelli, Président de la Fédération du Var remerciait la Communauté d'Agglomération de Fréjus-Saint Raphaël, son homologue des Bouches-du-Rhône, la société du Canal de Provence et les municipalités de Fréjus et Saint Raphaël : "Nous partageons également la réussite de cette opération avec l'AAPPMA locale pour la qualité et la quantité de travail fournis par les nombreux bénévoles".



L'intervention d'un tracto-pelle a été nécessaire pour libérer la fosse d'anticipation.

► Contacts

• **Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique**
Rue des Déportés - Imm. Foch
BP 104 - 83172 Brignoles Cedex
Tél : 04 94 69 05 56
info@fedepêchevar.com

Parcours Pêche Labellisés et Points Info Pêche

Mieux identifier pour mieux informer

Riche d'un réseau hydrographique, la Fédération des Pyrénées-Orientales a lancé un programme de promotion destiné à favoriser le loisir pêche dans le département.

Le plan d'eau des Escoumes déploie fièrement ses 11 hectares de seconde catégorie piscicole. Un petit lac où les truites arc-en-ciel côtoient poissons blancs et carnassiers.

Réalisé entre avril 2003 et novembre 2006, le Plan départemental de gestion piscicole et halieutique (PDPG et PDPL) a servi de base de travail pour développer plusieurs projets novateurs qui permettent de gérer le réseau hydrographique de la plaine et de haute montagne avec une réglementation lisible et simplifiée. "Nous répondons ainsi aux obligations statutaires et réglementaires du Code de l'environnement", précise René Patau, Président de la Fédération. Des projets destinés à préserver les milieux et à protéger les peuplements naturels où ont été logiquement associés plusieurs éléments halieutiques orientés vers la promotion du loisir pêche. Une promotion qui passe notamment par l'identification des accès et une information à chaque lot de pêche. "Ce plan de gestion est une référence pour la Fédération et les 28 AAPPMA du département qui ont développé trois schémas de promotion : des Parcours Labellisés de Pêche de Loisirs, des Parcours Pêche Poissons Blancs et Carnassiers, ainsi que des panneaux Points Info Pêche.

En diversifiant l'offre, différents parcours ont ainsi été ouverts aux détenteurs d'une carte de pêche. "A Vinça, le plan d'eau des Escoumes abrite un Parcours Pêche de Loisirs qui, deux fois par mois, bénéficie de déversements de truites, représentatifs de la pratique favorite de nombreux pêcheurs locaux, mais également des touristes", souligne Olivier Baudier, directeur technique de la Fédération. "Ces déversements sont

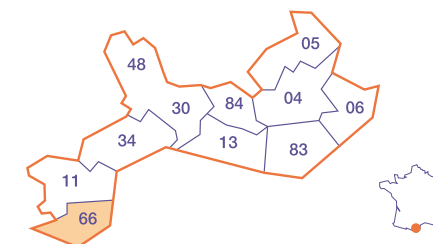
censés combler en partie le déficit en truites". Les parcours labellisés sont signalés par des panneaux sur le terrain et complètent les informations détaillées dans le dépliant "Pêcher en 66" et la presse locale.

Parallèlement à ces rendez-vous réguliers, un Parcours Poissons Blancs et Petits Carnassiers a été aménagé et son accès aux berges facilité depuis le village. Mais il fallait aller plus loin en donnant aux pêcheurs et surtout aux futurs, toutes les informations nécessaires pour pratiquer sereinement ce loisir. "Nous avons ainsi lancé une vaste opération pour implanter des panneaux d'information, poursuit René Patau. Conçus pas l'entreprise Terra Visio en partenariat avec la Fédération, ces supports ont été assemblés et posés par l'Office National des Forêts et les 28 AAPPMA locales qui ont gardé le choix de leurs implantations. Chaque panneau détaille ainsi une carte du réseau hydrographique et ses voies d'accès, les espèces représentées dans chaque secteur, la réglementation en vigueur tant au plan départemental qu'au niveau de l'association concernée et une charte de bonne conduite pour le respect de l'environnement et des poissons.

Six autres panneaux vont également être installés au printemps sur des sites emblématiques du département et parfaitement intégrés dans le paysage".

En février dernier lors de l'inauguration, la conseillère générale, Mme Hermeline Malherbe, soulignait "Les investissements consentis auprès des pêcheurs est un dossier important de l'assemblée départementale et nous sommes fiers de participer à cette ouverture en direction des habitants et des touristes".

Arc Méditerranéen Pyrénées-Orientales



Coût de l'opération pour le département des Pyrénées-Orientales :

Parcours Pêche de Loisirs : 64 573 €
Parcours de Pêche "Poissons Blancs et Carnassiers" : 15 468 €
Création de 35 Points d'Information Pêche : 52 441 €

Financement : Conseil régional, conseil général, Fédération Nationale de la Pêche en France et Fédération Départementale des Pyrénées Orientales de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique.

Grâce à ces panneaux, chaque AAPPMA et ses parcours de pêche sont clairement identifiables sur le terrain.

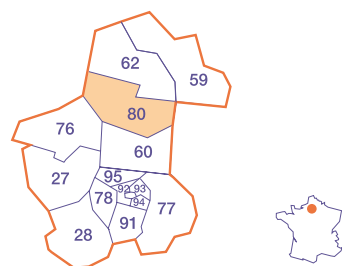


Au plan d'eau des Escoumes, un escier a été aménagé et un débroussaillage/élagage des arbres a été réalisé pour faciliter l'accès d'un parcours identifié poissons blancs et petits carnassiers.

► Contacts

• **Fédération des Pyrénées-Orientales**
Résidence du Belvédère Bât. C1
Rue de Calanques - 66000 Perpignan
Tél. : 04 68 66 88 38
federationpeche66@wanadoo.fr

Seine et Nord Somme



Des pontons accessibles pour tous

28 postes handipêche labellisés

Des pontons sécurisés, des parkings réservés et des cheminements adaptés, tel est l'objectif des postes handipêche qui permettent aux personnes à mobilité réduite de pratiquer la pêche dans les meilleures conditions.

Gérard Petit

Pêcheur depuis son plus jeune âge, Gérard Petit, frappé par la maladie, se déplace en fauteuil roulant depuis 1995. Cette même année, il intégrait une section handipêche, devenant ensuite membre du bureau national et même compétiteur. Il apprécie les aménagements engagés par la Fédération : "Avant la mise en place de ces pontons, j'accédais difficilement à la berge. Désormais, grâce à une conception parfaitement adaptée et aux possibilités de stationnement, pêcher est un vrai plaisir. Nous pouvons même installer deux pêcheurs en fauteuils roulants et faire ainsi d'agréables rencontres". Gérard Petit a d'ailleurs donné des conseils pour parfaire certains détails des pontons. "J'avais évoqué l'idée de baisser une planche en façade pour permettre de poser les cannes tout en respectant les éléments de sécurité". Poissons blancs ou carnassiers, aujourd'hui, M. Petit pêche essentiellement sur des sites aménagés, dans la Somme ou ailleurs. "J'encourage les pêcheurs handicapés et ceux qui souhaitent s'intéresser à ce loisir à découvrir ces pontons".

Tout le monde peut être, un jour, confronté à une situation de handicap, le handicap doit pouvoir être compensé par des aménagements adaptés. Le développement des accessibilités pour le tourisme, le sport et le loisir est un facteur primordial d'intégration sociale et d'épanouissement pour les personnes souffrant d'une gêne ou d'un handicap. Un droit fondamental inscrit dans la loi dite de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998.

Consciente de cette situation depuis plusieurs années, la Fédération et les **AAP-PMA** de la Somme ont entrepris une politique favorisant l'intégration des personnes handicapées dans le loisir pêche. Un loisir qui se pratique généralement en zone sauvage avec des berges instables et la dangerosité de la proximité immédiate de l'eau. "Dans cette perspective, des travaux d'implantation de pontons avec garde-corps ont été réalisés sur de nombreux sites", indique David Dufrêne, responsable administratif au sein de la Fédération. "Des pontons prioritaires aux pêcheurs à mobilité réduite, ainsi qu'aux seniors moins mobiles qui apprécient d'évoluer sur ces zones sécurisées".

Des pontons adaptés au terrain

Les marais présentent des morphologies de terrain très variées et il était parfois difficile de prévoir les équipements annexes. Selon les sites, des pontons pouvaient ainsi

manquer de certaines commodités de stationnement et d'accessibilité. "La Fédération s'est rapprochée du Comité Régional du Tourisme et Handisport, afin d'entreprendre des évaluations et programmer des travaux complémentaires autour des pontons". Des évaluations destinées à l'obtention d'une labellisation "Tourisme et Handicap" des ouvrages réalisés.

"Les travaux engagés ont permis la facilité d'accès, une qualité d'accueil et la sécurisation des abords des pontons", précise David Dufrêne. Plusieurs critères sont pris en compte pour répondre à l'obtention du "Label Tourisme et Handicap" :

- Ponton avec une barrière de sécurité.
- Place de stationnement à proximité.
- Accessibilité du chemin.
- Signalétique adaptée au site.

"Aujourd'hui, nous comptons 28 postes handipêche labellisés "Tourisme et Handicap" dans notre département". Grâce au travail de l'Association de Restauration et d'Entretien du Milieu Aquatique (AREMA), prestataire retenu par la Fédération, ces pontons fabriqués en bois, s'intègrent parfaitement dans le paysage. "Nous saluons l'implication des partenaires qui se sont succédés pour le soutien de nos projets : Direction Régionale du Tourisme, Conseil Général de la Somme, Conseil Régional de Picardie, EDF via la Fédération Nationale pour la Pêche en France et le Crédit Agricole de la Somme".



On compte 28 postes handipêche labellisés "Tourisme et Handicap" dans le département de la Somme

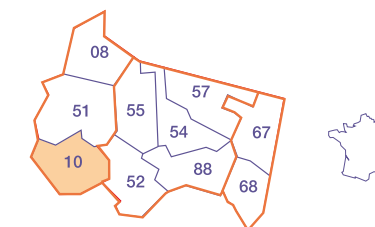


M. Lardin et M. Broquet, responsable du chantier de réinsertion dans une propriété fédérale. Aménagement d'une banquette submersible en rive droite et immersion de branchage de saules pour constituer quelques habitats refuges pour les jeunes poissons.



Un bras mort reclassé dans le domaine public fluvial en 2006, qui a fait l'objet d'un entretien sélectif manuel de la végétation.

Seine et Nord Aube



Réhabilitation de frayères à brochets

Les noues retrouvent leurs fonctions de nurseries

Constatant des dysfonctionnements de certaines zones de reproduction du brochet, la Fédération a lancé un vaste programme de réhabilitation des frayères.

Dans la continuité du Schéma Départemental à Vocation Piscicole (**SDVP**) révisé en 1998, le **PDPG** entrepris en 2003 par la Fédération de l'Aube définit clairement le rôle des fédérations et associations dans la gestion piscicole, protection des milieux etc. "Cette démarche novatrice est différente de la gestion halieutique traditionnelle", précise le Président Daniel Hoffmann. "Elle fait appel à l'expertise scientifique de la qualité des peuplements piscicoles dans leurs contextes de répartition." Une opération importante a été mise en place en faveur du brochet, espèce emblématique de la moitié Nord du département, et parallèlement des poissons d'accompagnement, afin de leur permettre de retrouver des zones de reproduction et d'habitat de qualité en quantité suffisante.

Une belle opportunité

Depuis 2003, le département connaît l'une des plus importantes opérations de **remembrement rural** lancée en France. "Dans ce contexte, nous nous sommes rapprochés des commissions communales de **remembrement** afin d'acquiescer d'anciens **bras morts** de la vallée de l'Aube", explique François Lardin, Vice-président de la Fédération. "Inaccessibles et envasées, certaines annexes hydrauliques ne jouaient plus leurs rôles de **frayères** et de nurseries.

En concertation avec les élus locaux et propriétaires riverains, nous avons envisagé la remise en état de ces **noues** naturelles pour favoriser les zones de reproduction du brochet". Début 2007, une opportunité se présentait en amont de la commune de Ramerupt. "Un ensemble parcellaire de 6 ha traversé par une **noue** d'environ 500 m situé dans le lit majeur de l'Aube. Nous nous sommes portés acquiesceurs de cet ensemble boisé en proposant un échange avec 7 zones humides dispersées sur cette même commune pour une surface totale d'environ 10 ha". Des marais et des **bras morts** intéressants pour les projets de la Fédération, mais qui nécessitent d'importants travaux.

Dans le même temps, les techniciens de la Fédération rencontraient la DDE dans le but de redéfinir l'emprise du domaine public. "Environ un tiers de ces **bras morts** sont désormais inscrits dans le domaine public et les démarches que nous pouvons entreprendre en sont simplifiées. Nous avons également passé des conventions avec quelques propriétaires de zones privées", poursuit Fabrice Moulet, directeur de la Fédération.

Selon les sites, les travaux de restauration passent par plusieurs phases : entretien de la végétation, suppression des principaux encombrants, élagage manuel avec l'Association Aube Environnement, et des

opérations plus lourdes de reprofilage et de terrassement destinées à redonner une libre circulation de l'eau entre la rivière et les **bras morts**. "Des interventions ciblées sur les communications et les profils en long, qui permettent aux poissons de ne pas rester prisonniers selon les niveaux d'eau, mais également de favoriser la **dévalaison** des alevins. Après les travaux, nous avons observé que ces sites étaient vite colonisés !" Et François Lardin d'affirmer : "Avec la remise en état de ces **noues**, nous espérons inverser la tendance face au sandre et au silure. Puisque le brochet est le premier à se reproduire, il doit redevenir le premier prédateur". 13 sites ont bénéficié d'une réhabilitation en 2007 et 2008.

Financements

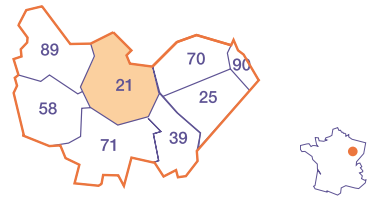
Avec un montant de 37 000 €, l'achat des parcelles a été financé à 80 % par l'Agence de l'Eau et la FNPF. Les travaux de réhabilitation ont nécessité un investissement de 138 000 € et ont reçu les subventions de plusieurs partenaires : 40 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 20 % du Conseil régional Champagne Ardenne, 20 % du Conseil général de l'Aube et 20 % pris en charge par la FNPF et la Fédération de l'Aube.

► Contacts

• **Fédération de la Somme**
6, rue René Gambier
BP 20 - 80450 Camon
Tél : 03 22 70 28 10
somme.fedepeche@wanadoo.fr/80

► Contacts

• **Fédération de l'Aube**
89, rue de la Paix
10000 Troyes
Tél : 03 25 73 35 82
fedepeche10@wanadoo.fr



Alors que le ratio est de 4,2 % au niveau national, les femmes de Côte d'Or représentent 8,2 % des pêcheurs adultes. Près du double.

Depuis 20 ans, la Fédération de Côte d'Or a mené une action intitulée "La pêche à l'école". Avec les **AAPPMA**, cette action a contribué au fonctionnement de 6 écoles de pêche et développe depuis quelques années une promotion halieutique auprès des centres de loisirs du département. Opérations qui ont permis d'initier les enfants au loisir pêche. "La fraction des écolières contribue peut-être aujourd'hui à l'effectif des femmes pratiquant la pêche dans le département", souligne le président Eric Gruer. Ainsi en 2008, 1 193 côtes d'oriennes titulaires de la carte promotionnelle mise en place par la Fédération nationale se sont adonnées à la pêche dans les eaux du département. "En Côte d'Or, ce produit d'appel est délivré au prix de 20€". A l'instar des autres départements, cette carte permet de pêcher à une seule ligne dans les eaux de 1^{re} et 2^e catégories piscicoles à l'aide de tous modes de pêche.

Suite à la loi sur l'Eau, le schéma des cartes disponibles a nettement évolué en France avec la disparition de la carte historique "exonérée de la taxe piscicole". Carte qui permettait notamment aux épouses de pratiquer la pêche à des prix modiques. "En 2007, le conseil d'administration de la Fédération de Côte d'Or a décidé de mettre en place un produit de substitution (carte "conjoint & handicapé" au prix de 33 € dotée d'une CPMA majeure classique). Cette carte vendue à 742 exemplaires permettait d'assurer une transition avant la création d'un produit alternatif au niveau national". L'effet tampon de cette mesure doit être en partie responsable des ventes 2008 de la carte "découverte femme" dans le département.

Carte "Découverte femme"

La plus forte progression nationale

Promotion de la carte et prix d'appel

La communication sur ce produit promotionnel national a été parfaitement relayée au niveau fédéral et dans les **AAPPMA**, réciprocaires ou non. "Le prix de 20€ (au lieu des 30 € préconisés au niveau national) a été principalement bénéfique auprès des pêcheurs qui pratiquent en famille", poursuit Jean-Philippe Couasné, technicien de la Fédération.

Sportive en 1^{re} catégorie

La pêche à la truite dans les rivières de 1^{re} catégorie de la Côte d'Or semble depuis toujours avoir été pratiquée par un grand nombre de femmes. La carte "Découverte femme" permet de révéler les statistiques de cette partie de la gent halieutique féminine jusqu'alors non comptabilisée par notre système de carte", constate Jean-Philippe Couasné.

Plusieurs côtes d'oriennes se sont illustrées en compétition, remportant quelques titres prestigieux : Valérie Nadan a été vice championne du monde de pêche au coup en individuel lors des derniers championnats du monde en Hongrie et championne de France dans la même catégorie en 2008. Chantale Ricard s'est placée en 5^e position du championnat de France féminin de **pêche à la mouche** et s'avère très active au sein de son **AAPPMA** la Gaule d'Arc sur Tille, dont elle est membre du bureau. Elle encadre les jeunes et participe activement aux travaux piscicoles. D'autres s'illustrent régulièrement dans les rubriques "Belles prises" des revues de la Fédération, comme Cécile (en photo) avec une truite fario sauvage de 58 cm capturée dans la Tille. Elle est également membre du bureau de cette **AAPPMA** à l'instar de 5 autres femmes sur le département qui



Cécile avec une truite fario sauvage de 58 cm prise au toc dans la Tille à Til-Châtel en avril 2008.

porte à 3 % la représentation des femmes au sein du triptyque président/secrétaire/trésorier en Côte d'Or.

Familiale en 2^e catégorie

La Côte d'Or n'est pas seulement un département drainé par des eaux de 1^{re} catégorie, mais héberge des parcours de 2^e catégorie propices à la pêche en famille : la Saône, le canal de Bourgogne et les plans d'eau (sablières) de la plaine dijonnaise. "La combinaison des cartes "majeure", "découverte femme" et "découverte" constitue un package halieutique au prix très abordable de 100 € pour un couple accompagné de deux enfants en bas âge", explique Jean-Philippe Couasné. Et d'espérer dans cette offre de cartes de pêche, "que cette approche familiale constitue une stratégie durable pour la reconquête des effectifs de pêcheurs et le développement du loisir pêche en France".

► Contacts

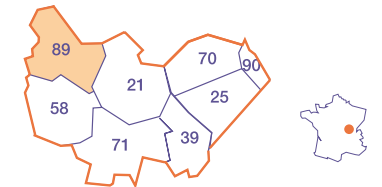
• **Fédération de la Côte-d'Or**
25, rue Courtépée
21000 Dijon
Tél : 03 80 57 11 15
federation-peche21@wanadoo.fr
www.fedepeche21.com



Un abreuvoir et son empiérement



L'écrevisse à pieds blancs



Réhabilitation du milieu naturel

Au chevet de l'Armançon et du Serein

Deux des principales rivières du département font actuellement l'objet de plusieurs actions de restauration dans le cadre d'une réhabilitation du milieu naturel.

Les sites concernés se situent pour l'un à l'Est du département, près de l'Armançon, le second au Nord, en rive droite du **Serein**. Deux sites qui présentaient sensiblement les mêmes types de problématiques et qui ont été répertoriés lors des inventaires des zones de reproduction potentielles du brochet réalisés par la Fédération de pêche de l'Yonne. "Inondables en hautes eaux, ces deux sites possédaient déjà un intérêt pour la reproduction du brochet", précise Jean-Louis Clère, chargé d'étude de la Fédération. La **frayère** située sur l'Armançon est devenue propriété de la Fédération de l'Yonne avec l'appui financier de la **FNPF** et l'Agence de l'Eau Seine Nor-

mandie. "Nous engageons ce type d'aménagement lorsque la Fédération ou des **AAPPMA** ont la maîtrise foncière du terrain". Totale inondé en période de hautes eaux, le site présentait néanmoins des irrégularités topographiques qui formaient des retenues où les alevins de brochets restaient piégés lors de la baisse des eaux. Par ailleurs, en raison du comblement progressif du site par des débris végétaux divers et l'accumulation de limons, l'accessibilité des géniteurs s'est constamment dégradée, passant de une année sur deux à une année sur cinq.

Fonctionnelle tous les ans

"Des analyses ont démontré que le site était fonctionnel, au mieux tous les cinq ans, pour des débits compris entre 30 et 50 m³/s. L'objectif est de le rendre opérationnel tous les ans pour un débit de 15 m³/s". L'opération consistait à soustraire de cet ancien bras de la rivière une couche de limons de 30 à 50 cm d'épais-

seur sur une surface de 15 000 m². En optimisant la surface inondable, ces travaux vont entraîner une meilleure connexion hydraulique et une submersion totale entre le début du mois de mars et la fin avril. Ainsi réhabilitée la zone sera fonctionnelle tous les ans, tant pour l'accès des migrateurs que pour la **dévalaison** des alevins.

On retrouve le même cas de figure sur le **Serein**, où la connection de l'ancien lit avec le lit principal sera assurée par une buse. "Cet aménagement permettra de conserver l'accès au sentier qui longe la rivière". Comme sur la première zone, une importante quantité de limons va être prélevée et une végétalisation du site sera effectuée.

Suivant les conditions météorologiques, les travaux ont été échelonnés sur deux ans. "Cet hiver, une première tranche a été consacrée au défrichage et aux dessouchages des arbres. Des travaux de reprofilage vont être effectués cette année afin de donner une pente homogène, de la **zone apicale** à la **zone basale** de la **frayère**".

Représentant un fort potentiel halieutique du département, et selon les statistiques issues des carnets de **captures**, le brochet reste ainsi le maître incontesté des rivières de l'Yonne.

Un arrêté de protection du biotope

Lancée en 2005, une étude générale menée sur l'écrevisse à pieds blancs a servi de base à un arrêté fixant des mesures de protection biotope sur le ruisseau des Fours. "Ce travail d'inventaire, faisait apparaître la raréfaction inquiétante de l'espèce. Sur les 3 000 kilomètres de cours d'eau que compte le département de l'Yonne seulement 1 % est encore colonisé par l'écrevisse à pieds blancs."

Plusieurs mesures ont ainsi été mises en place pour la protection du milieu physique, "des mesures conservatoires de base, mais contraignantes pour les agriculteurs". Les aménagements ont été pris en charge par la Fédération : abreuvoirs, clôtures, passages, etc. empêchant ainsi la divagation des animaux dans le lit des ruisseaux avec pour objectif de conserver la potentialité écologique du milieu, protéger la qualité physico-chimique nécessaire à la reproduction, à l'alimentation et à la survie de l'espèce. "Les premiers aménagements ont été réalisés cette année, d'autres sont en cours. Il est encore trop tôt pour en constater les effets".

► Contacts

• **Fédération de l'Yonne**
9 et 11, rue du 24 août
89000 Auxerre
Tél : 03 86 51 03 44
contact@peche-yonne.com



Sommaire

- Anguille et DCR P.30-31
- La commission technique P.32-33
- L'enregistrement des captures par les pêcheurs amateurs.....P.33

Anguille et DCR

Une année riche en plans européens

La FNPF s'est impliquée dans un plan national "anguille" initié en 2007 (cf. Pêche Mag n° 1). Mais en 2008, un autre plan national, intitulé "DCR" a également nécessité son intervention. D'autant que ces deux dossiers nationaux sont liés.

De quoi s'agit-il ?

Le plan national anguille est la déclinaison du plan européen n° 1100/2007 sur le plan de restauration du stock d'anguille européenne. Il impose aux pays membres de l'U.E. d'élaborer et de transmettre un plan national pour le 31 décembre 2008 sous peine de se voir imposer des restrictions de la mortalité (pêche et autres causes) d'anguille de 50%. Les détails du plan ont été développés dans le "Pêche Mag" n°1.

Le plan national 'DCR' est la déclinaison du plan européen n° 199/2008. 'DCR' signifie 'Data Collection Regulation'. Ce règlement vise à établir un cadre communautaire à la collecte, la gestion et l'utilisation des données sur la pêche en Europe. Ce règlement concerne essentiellement les pêches maritimes. Toutefois, le domaine des eaux continentales est également concerné car il prend en compte la problématique anguille et saumon.

Où en sommes-nous ?

Le plan anguille

Le plan anguille de la France a été remis à la commission européenne fin décembre 2008. Il est en ligne sur le site de la FNPF : <http://www.federationpeche.fr/anguille/index.php>. On y trouvera les détails des mesures concernant la pêche aux pages 76 à 83 et ceux de la pêche amateur à la page 76 (les dates de pêches sont à la page 81).

Pour la pêche amateur, ce plan n'est pas satisfaisant :

- Il est inefficace pour la restauration du stock d'anguille en raison de mesures trop faibles et tardives sur la pêche

commerciale, les mortalités induites par les barrages et les autres facteurs de mortalité (milieux, pollutions...) ;

- potentiellement dangereux par les mesures de repeuplement qu'il tente de mettre en œuvre, celles-ci ajoutent des mortalités directes sur le stade *civelle* alors que des efforts devraient être faits pour que cette dernière puisse coloniser naturellement les rivières. Ces repeuplements à échelle européenne sont également source potentielle de problèmes sanitaires ;

- inéquitable en raison des restrictions importantes et immédiates qu'il impose aux pêcheurs amateurs, alors que d'autres catégories de pêcheurs ou d'autres sources de mortalité se voient appliquées des mesures différenciées ou plus légères par rapport aux mortalités qu'elles infligent sur le stock ;

- inapplicable en raison de certaines dispositions de contrôle des pêcheries très difficiles et très lourdes à mettre en œuvre (ex. : quota sur les pêches civilières) qui ne seront réalisables que si de gros moyens sont dégagés.

- incohérent : entre le dernier comité national du 3 décembre 2008 et la remise du rapport à la commission européenne fin 2008, une clause de déclaration individuelle des *captures* d'anguille par les pêcheurs amateurs assortie d'une contrainte par timbre spécifique a été introduite. Cette clause a été ajoutée sans concertation. La FNPF a vivement protesté auprès du ministère qui a finalement envoyé un erratum à la commission européenne, il limite la déclaration obligatoire assortie d'un timbre, aux seuls pêcheurs amateurs aux engins en domaine privé. Cette obligation n'est accompagnée d'aucune indication sur la mise en œuvre et sur les moyens.

Cette déclaration obligatoire se surimpose aux engagements de la FNPF dans le cadre du plan national concernant l'organisation d'échantillonnages auprès des pêcheurs pour déterminer le nombre d'anguilles capturées. L'anguille est classée à l'annexe 2 de la CITES depuis 2007. La restriction à l'exportation de l'espèce est en vigueur depuis le 13 mars 2009. Etant donné l'état du stock, les scientifiques suggèrent fortement un quota 0. Le plan national maintient, de son

Ce règlement vise à établir un cadre communautaire à la collecte, la gestion et l'utilisation des données sur la pêche en Europe.

côté, une pêche à la *civelle* réduite de 30% sur 3 ans alors que les débouchés de cette pêcherie sont quasi exclusivement tournés vers l'exportation. Des interrogations subsistent : quelle cohérence entre un quota CITES de 0 à échéance immédiate ou 3 ans ou encore 5 ans et la continuité d'une pêche professionnelle de la *civelle* sans accompagner les arrêts d'activité massifs sur cette pêcherie ? Quelle cohérence entre l'objectif prio-



ritaire du plan européen d'un échappement des anguilles argentées (les reproducteurs) et la continuité d'une pêcherie visant ce stade, pêcherie dont la liste des sites a été étendue en décembre 2008, après la dernière consultation nationale ?

Dès juin 2008, devant les éléments scientifiques alarmants sur l'état catastrophique du stock d'anguille et l'urgence d'une intervention forte, la FNPF avait proposé :

- un moratoire sur toutes les pêches de l'anguille, assorti d'une aide financière à la sortie de flotte pour les pêcheurs professionnels ;
- une gestion et des aménagements spécifiques urgents sur les barrages pour entraver le moins possible les migrations des anguilles tant à la montée qu'à la descente.

En février 2009, le bureau de la FNPF, constatant les insuffisances et les incohérences du plan anguille national transmis à l'Europe ainsi que des mesures dissimulées jusqu'à la transmission à la commission européenne concernant la pêche amateur, a décidé de ne plus participer aux opérations de recensement des *captures* d'anguille. La FNPF considère que comme le prévoient les plans nationaux, l'obligation déclarative individuelle de l'anguille relève d'une gestion qui appartient à l'état. Elle a été imposée sans concertation avec les pêcheurs.

La "DCR"

Courant 2008, la FNPF a mis en place, en collaboration avec l'ONEMA, une réalisation de travaux pour :

- obtenir des chiffres de *capture*, d'effort et des données biologiques sur les saumons et anguilles capturées par la pêche amateur ;
- monter les dossiers permettant d'obtenir les subventions européennes (financement à 50 %) sur les travaux nécessaires.

Concernant le saumon, la FNPF réalise les assortiments (bague, carnet de *captures*, enveloppe retour des écailles...) et les distribue auprès des Fédérations départementales concernées pour qu'elles les attribuent aux pêcheurs de saumon. De leur côté, l'ONEMA et l'INRA assurent la collecte des déclarations de *captures*, l'interprétation des écailles et le stockage des informations. Ces informations sont transmises régulièrement à la FNPF de manière à connaître l'évolution des *captures* en temps réel et pouvoir intervenir rapidement quand les quotas sont atteints dans les bassins où ce mode de gestion est en cours. Le traitement et l'analyse des *captures* sont réalisés conjointement. Ces résultats annuels sont communiqués au ministère de l'Agriculture et de la Pêche selon ses requêtes. Ils sont également synthétisés pour être envoyés aux pêcheurs. Par ailleurs, les pêcheurs ayant renvoyé des déclarations de *captures* recevront une description de l'histoire de vie et des caractéristiques de chaque pois-

son qu'il a déclaré.

Concernant l'anguille, la FNPF avait proposé, en collaboration avec l'ONEMA, un protocole d'échantillonnage des pêcheurs amateurs à la ligne pour estimer leurs *captures* à l'échelle nationale. Ce protocole consiste à échantillonner 150 pêcheurs dans 22 fédérations départementales. Ces dernières sont choisies en fonction du bassin et de l'éloignement à la mer. Au sein de chaque fédération, les pêcheurs sont désignés en fonction de leur intérêt pour l'anguille. Les données recueillies par département permettent d'estimer les *captures* d'anguilles par extrapolation du nombre de pêcheurs connu par l'intermédiaire des cartes Pêches vendues et de la similarité des départements.

Ce protocole sert à obtenir des informations pouvant être communiquées au ministère de l'Agriculture et de la Pêche selon les mêmes modalités que pour le saumon. Il sert à la fois au plan 'DCR' et au plan 'anguille'.

Ainsi, la décision du bureau de la FNPF concernant l'arrêt de la participation aux estimations de *captures* d'anguilles touche directement le plan national 'DCR'.

> Jérôme GUILLOUET
Responsable Technique

La commission technique

Fonctionnement

La commission technique est composée d'élus de la **FNPF**. Elle est chargée de tous les dossiers concernant les aspects techniques pour les collectivités piscicoles (Fédérations départementales des **AAPPMA**, Unions Régionales, Associations Migrateurs). Le travail de la commission technique se réalise par l'intermédiaire :

- de l'organisation de dossiers spécifiques comme par exemple: la gestion documentaire, les logiciels destinés à l'usage des collectivités piscicoles, les matériels utilisés, des études spécifiques à la demande de la **FNPF**, etc. ;
- de la distribution des aides financières aux collectivités piscicoles pour leurs actions sur l'halieutique et sur les milieux ;
- et de l'utilisation des subventions pour l'emploi des chargés de mission et des agents de développement dans les fédérations départementales des **AAPPMA**.

Les aides financières aux collectivités piscicoles représentent une grande part du travail de la commission. Elles sont distribuées selon les étapes suivantes :

- les collectivités piscicoles envoient leurs demandes sur la base d'un document encadrant le type d'action envisagée ;
- elles sont enregistrées et préparées avant chaque réunion de la commission ;
- la commission analyse les demandes 3 à 4 fois par an ;
- l'avis de la commission est enfin envoyé aux collectivités concernées ;

L'attribution de la subvention est suivie tout au long de l'action jusqu'à sa finalisation et son paiement.

Les actions financées par la **FNPF** sont attribuées aux fédérations départementales des **AAPPMA**, aux Unions Régionales les regroupant et aux associations pour les migrants. Au total, en 2008, 4 063 046,90€ ont été attribués aux collectivités piscicoles pour leurs actions. 14% des subventions des études du milieu aquatique et du peuplement piscicole et 26% concernent la restauration du mi-

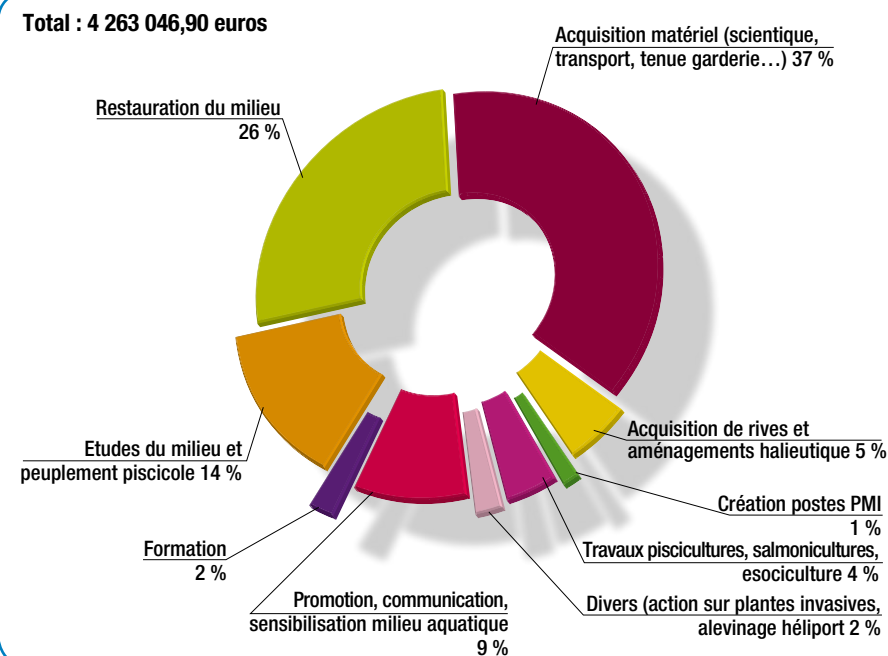
Les aides financières aux collectivités piscicoles représentent une grande part du travail de la commission.

lieu aquatique (restauration des *frayères*, du lit de la rivière ou ses annexes, de la continuité du cours d'eau, etc.). Les actions de restauration sont souvent précédées d'étude (diagnostic, conception...), ainsi, un tiers est entièrement dirigé vers les milieux aquatiques et leur peuplement.

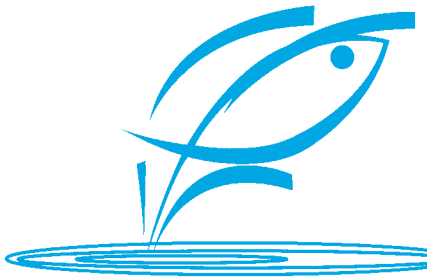
Un autre tiers constitue la part de l'effort des fédérations et des associations migrateurs pour s'équiper. Depuis la loi sur l'eau, les missions des **FDAAPPMA** ont changé et augmenté, nécessitant des matériels supplémentaires (technique, véhicules, tenues...). Le dernier tiers des subventions concerne des actions orientées vers l'activité halieutique des collectivités piscicoles. On y retrouve l'acquisition de rives en vue d'offrir des lieux de pêche accompagnés, éventuellement d'aménagements pour faciliter l'accès (descentes bateaux, Pontons pour Personnes à Mobilité Réduite...). Y figurent également les opérations en faveur du repeuplement. La communication et la sensibilisation aux milieux aquatiques contribuent pour 9% aux subventions versées par la **FNPF**. Enfin, on y trouve aussi les actions de formation à destination des personnels des collectivités piscicoles.

> J. G.

Subventions pour les actions des collectivités



L'enregistrement des captures par les pêcheurs amateurs



Pourquoi mesurer les captures des pêcheurs?

La connaissance des *captures* par les pêcheurs amateurs peut apporter plusieurs types d'informations :

- évaluer un 'succès de pêche' en les rapportant au nombre de pêcheurs ou à leur assiduité ;
- mesurer les prélèvements sur le peuplement piscicole ou sur une espèce ;
- connaître la présence et l'abondance des espèces ;
- avoir les résultats de mesures de gestion ou d'action sur les milieux et sur les peuplements de poissons.

Les travaux de la Fédération Départementale d'Indre et Loire

La **FDAAPPMA** d'Indre et Loire porte un grand intérêt aux *captures* des pêcheurs amateurs. Ses travaux dans le domaine illustrent les différentes informations qu'elles peuvent apporter. Ainsi, la Fédération d'Indre et Loire mène cette année plusieurs enquêtes sur les *captures* de ses pêcheurs.

Un suivi à l'échelle du département

Ce suivi est opéré lors de l'achat de la carte de pêche : le pêcheur doit remplir un talon sur lequel il indique ses *captures* 2008 d'anguille, d'aloise, de mullet, de brochet et de sandre. Ces espèces sont choisies en raison de leur statut de migrateur (aloise, mullet, anguille) ou de leur intérêt halieutique (brochet, sandre) ou encore de la situation délicate de leur stock (anguille). Concer-

nant l'anguille, l'opération avait été initiée par le "Tableau de Bord Anguille Loire" en 2004.

Les données permettent d'avoir une estimation globale du nombre et du poids capturé pour chaque espèce par pêcheur sur l'année précédente.

Par exemple, pour l'année 2007, on note un taux de retour de 11% et des estimations de *captures* de 9 tonnes pour les anguilles, 60 tonnes pour les mullets et 500 kg pour les aloses.

Un suivi des captures d'anguilles par les pêcheurs aux engins du domaine privé

Les pêcheurs amateurs peuvent, dans certaines conditions, utiliser des engins sur le domaine privé. Ce suivi s'effectue sur un carnet afin de connaître le nombre de *captures* d'anguilles (leur mode de pêche s'adresse particulièrement à cette espèce). Elles sont décrites en nombres de part et d'autre de la taille de 40 cm ce qui permet de séparer approximativement mâles et femelles.

Un suivi des captures de carnassiers pour comparer deux milieux très différents

Dans ce cas, on recherche l'influence de la qualité des milieux sur l'abondance des carnassiers et du brochet (espèce repère). Cette enquête concerne les *captures* sur deux milieux très différents : l'un canalisé et l'autre libre et présente de nombreuses zones de reproduction. Des pêcheurs volontaires remplissent alors un carnet de pêche dans lequel chaque sortie de pêche est décrite avec sa durée, le lieu et la taille de chaque *capture*. Les résultats permettent de comparer notamment pour le brochet, les différences de *captures* par unité d'effort.

Ce qui constitue un indice d'état de fonctionnement du milieu. Par exemple, pour la saison 2007/08, les *captures* de brochets sur le Cher (milieu dégradé) étaient de 0.03 brochet/heure de pêche alors qu'elles étaient de 0.15 brochet/heure de pêche sur la Vienne (milieu faiblement perturbé).

Un suivi des captures de truites pour l'évaluation d'un contrat restauration entretien

Le protocole est similaire à celui du suivi des *captures* de carnassiers. L'enquête vise à mesurer l'incidence de la réalisation des actions du contrat restauration entretien en comparant les résultats de *capture* avant et après les opérations d'entretien ou de restauration.

L'enregistrement des captures : une action suivie par la FNPF

La **FNPF**, dans le cadre de ses missions halieutiques et la qualité des peuplements et des milieux, porte une grande attention aux indicateurs. Cet intérêt a été récemment matérialisé par le financement à hauteur de 80% des opérations de collecte des *captures*.



Les pêcheurs au coup sont regroupés au sein du Comité Confédéral de Pêche de Compétition.

Belgique Vers une réforme des structures



Selon Bernard Breton, représentant des pêcheurs français au sein du Forum européen, dresser un état général de la pêche en Europe, "est un exercice à la fois simple et compliqué". Réglementation et gestion piscicole ou environnementale diffèrent en effet d'un pays à l'autre.

Succédant en partie à l'Alliance européenne des pêcheurs, le Forum européen des pêcheurs regroupe la plupart des fédérations nationales de l'Est de l'Europe. "Il manque malgré tout une véritable organisation pour la mise en place d'actions communes", constate Bernard Breton. "Nous n'avons pas les mêmes raisonnements et il faut parfois faire face aux cultures de chacun, aux conséquences de la pêche privée et de ses enjeux économiques".

Même constat en Belgique. "Il serait très intéressant de mettre en place une unité européenne des pêcheurs", note Benoît Sottiaux, directeur administratif de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

"Sur un plan territorial, nous avons d'ailleurs le projet de réformer nos structures pour que tous les pêcheurs soient membres d'une fédération et développer ainsi une meilleure reconnaissance auprès des instances politiques et administratives". Une large réflexion est actuellement menée pour lancer cette réforme. "Nous pourrions alors passer de 15 000 à plus de 60 000 pêcheurs adhérents".

Pêche de loisir

Reconnue par l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport (ADEPS) depuis 1988, la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique (FSPFB) regroupe plus de 300 sociétés de pêche en Wallonie et à

Bruxelles qui totalisent plus de 15 000 membres. Présidée par Charlie Dubourg, cette Fédération développe des objectifs prioritaires : la défense et la promotion de la pêche sportive ou de loisir ; la préparation et la sélection des pêcheurs de compétition internationale ; l'initiation des jeunes à la pêche de compétition ; la coordination des groupements de pêcheurs ; la formation de jeunes pêcheurs ; la lutte contre la pollution et la conservation des milieux piscicoles. "Il existe une autre fédération en région Flamande", précise Benoît Sottiaux. L'ensemble de la Belgique évolue ainsi autour d'une pêche régionalisée politique et administrative, "Permis attribués par les régions, mais sans obligation d'adhésion à un groupement de pêcheurs".

Sur le territoire, les cours d'eau se divisent en deux catégories, tout comme les sociétés de pêche de loisir : une catégorie navigable qui nécessite l'obtention du seul permis régional. "Les sociétés regroupent des pêcheurs en cours d'eau navigables ou flottables pour lesquelles l'appartenance est facultative, résultant d'une démarche volontariste". La deuxième catégorie concerne les cours d'eau non navigables où le droit de pêche est généralement attribué par les propriétaires riverains. Les propriétaires se réservent ainsi le droit de pêche, qu'il soit individuel ou divisé en actionnariat. "Les sociétés concernées acquièrent le droit de pêche auprès des propriétaires riverains, généralement par location et le restituent à leurs membres moyennant une cotisation annuelle, hebdomadaire ou journalière."

Et la pêche de compétition

La Fédération est seule compétente pour organiser les épreuves de compétition fédérales, nationales et internationales. "Les pêcheurs au coup sont regroupés au sein du Comité Confédéral de Pêche de Compétition qui gère également d'autres disciplines de pêche en eau douce (carpe, anglaise, carnassiers), ainsi que la section handipêche. Les compétiteurs de *pêche à la mouche* sont regroupés au sein de la Commission Sportive de *Pêche à la Mouche*". Parallèlement, les clubs francophones de pêche en mer adhèrent à la Fédération Francophone Belge de Pêche en Mer qui dépend de la FSPFB.

Une école de pêche itinérante

Financée grâce au Fonds piscicole de Wallonie depuis une dizaine d'années, la Fédération a développé une école de pêche itinérante. "Cette école consiste à mettre à disposition du matériel d'initiation à la pêche et du matériel éducatif sur la vie aquatique auprès des groupements de pêcheurs, des scolaires, des mouvements de jeunesse, d'associations d'entraides ou de collectivités. Dans ce cadre, un animateur coordonne les différentes activités d'initiation". Chaque année, près de 3.500 jeunes participent aux activités de cette école de pêche itinérante.

Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique

Rue Grandgagnage
25 - 5000 Namur
Tél. : 0032.81.41.34.91
info@fspfb.be
becontact@peche-yonne.com



Laurence Leboucher : "Il y a des jours où ça mord et d'autres non !"

Portrait Laurence Leboucher

"J'aime le calme que procure la pêche et sa proximité avec la Nature. Sans se prendre la tête, discuter, partager un pique-nique... Et surtout me détendre entre deux compétitions ou après une grosse séance d'entraînement."

Laurence Leboucher vient d'arrêter sa carrière de cross-country, et de cycliste en général. 20 ans passés dans les chemins boueux ou sur la route, au cours desquelles il manquera juste un podium aux Jeux olympiques. Son palmarès a bien rempli l'épuisette (voir encadré).

"Au début, le cyclisme sur route m'a beaucoup apporté et j'ai vite eu de bons résultats. Mais il était difficile de constituer une équipe féminine et d'évoluer avec elle alors que le XC (cross-country) est une discipline plus individuelle, notamment pour les entraînements et les objectifs de compétition..." résume Laurence.

Mais le XC est aussi un sport difficile : il demande passion, motivation et tempérament. "J'ai beaucoup de caractère, je suis exigeante, aussi bien dans la vie

sportive que celle de tous les jours". Pour elle, c'est à la fois un défaut mais aussi une qualité : "c'est ce qui m'a toujours procuré un gros mental". Aujourd'hui la mode est passée au "free-ride", plus ludique. "En XC, aussi, on peut prendre du plaisir. Mais il faut d'abord se faire mal !" réplique-t-elle.

Elle raconte alors ses sorties hivernales, pénibles : "il faut vraiment aimer la compétition pour s'entraîner dans le froid, entre 12 et 16 h par semaine, avec à peine un ou deux jours de repos." Heureusement, avec le statut de sportive de haut niveau, elle a pu adapter son temps de travail à La Poste.

Son emploi du temps, et son ami, vont moins souffrir de la préparation aux compétitions et des week-ends en déplacements. Mais à 36 ans, Laurence Leboucher a toujours privilégié un certain état d'esprit et style de vie : elle aime la bonne cuisine, bricoler dans sa maison et, désormais, aller encore plus souvent à la pêche.

Les abords des rivières devraient être mieux entretenus pour en faciliter l'accès. La pêche attirerait peut-être plus de monde. Elle est un vecteur économique et social dans nos zones rurales.



"Il faut vraiment aimer la compétition pour s'entraîner entre 12 et 16 h par semaine" explique Laurence Leboucher.



Laurence habite à quelques minutes de la rivière

Pêche Mag : Quel type de pêche pratiquez-vous ?

Laurence Leboucher : Ce que j'aime, c'est le calme, me ressourcer, récupérer, discuter, observer la nature... Je trouve un moment d'apaisement entre les grandes compétitions ou un bon moyen de me ressourcer après les entraînements. Je préférerais donc me poser au bouchon, en toute convivialité, en famille, entre amis... Ça m'est arrivé d'emmener la canne à pêche lors de randonnée à vélo ou de repérer les endroits de pêche là où je partais en compétition !

P.M. : Et maintenant que vous arrêtez le cyclisme ?

L. L. : J'habite à quelques minutes de la rivière : il m'est facile d'y pêcher juste une heure. Je vais profiter de mon temps libre pour pêcher à la cuillère, physiquement plus exigeante. Je m'imaginais déjà passer une demi-journée à la pêche au coup, en emmenant le casse-croûte...

P.M. : D'où vous vient cette passion pour la pêche ?

L. L. : De famille : mon père pêchait à la truite. Plus tard, un "papi" m'a fait découvrir la pêche aux carnassiers au posé : il m'a tout expliqué sur le poisson, l'eau, les caches, le matériel... La première fois, ça a même mordu au bout de ma ligne ; j'ai été conquise. Le lendemain, on remettait ça !

P.M. : Et depuis... ?

L. L. : A l'époque, les rivières étaient pleines de truites. Et des grosses ! La situation a bien changé ; c'est plus difficile, parfois décourageant mais aussi plus intéressant. Désormais, je vais plutôt aux carnassiers (sandre, brochet) : il y a plus d'attente et de combat. La prise est presque un exploit. Pour progresser, je m'équipe en matériel, je m'abonne à des revues. Mais, on peut bien se préparer, avoir mis au point son matériel, reconnu le parcours : il y a des jours où ça mord ; et d'autres non ! C'est comme en VTT (faisant allusion à ses derniers J.O. de Pékin).

“La pêche, c'est comme le VTT : du bon matériel, et de l'expérience !”

P.M. : Quelle image donnez-vous de la pêche à votre entourage ?

L. L. : C'est synonyme de convivialité, plaisir, détente, évasion... Il faut emmener pêcher ses proches pour leur trans-

mettre le goût de ce loisir. Ensuite, ils y reviennent, surtout s'ils sortent un poisson la première fois ! Cela nécessite aussi un minimum de disponibilité : pour moi, hélas, l'ouverture de la pêche coïncidait avec le début des saisons cyclistes !

Mais c'est aussi grâce au vélo que je me débrouille : je bricole, je m'équipe et prépare mon matériel, toujours à la recherche de la performance. Et comme en cyclisme, outre le matériel, il y a surtout l'entraînement, l'expérience !

Laurence préfère se poser au bouchon, en famille ou entre amis.





Grand témoin André Flajolet

maire de Saint-Venan (62) depuis 1989.

Parmi ses fonctions, il préside le SAGE de la Lys et le SYMSAGEL (syndicat mixte pour mettre en application les actions décidées par le SAGE).

Elu député en 2002, André Flajolet va d'abord être rapporteur pour la traduction de la Directive Cadre Européenne en droit français, puis rapporteur de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), laquelle sera publiée le 31/12/2006. Réélu en mars 2007, André Flajolet est nommé Président du Comité National de l'Eau par le Premier Ministre en date du 12 décembre 2008.

P.M. : Pouvez-vous nous rappeler le contexte ainsi que les enjeux liés à la LEMA de décembre 2006 ?

André Flajolet : Le contexte de la loi sur l'Eau de 2006 est celui de l'urgence d'une réponse au constat de l'inconstitutionnalité des redevances payées aux Agences de l'Eau, de la fin annoncée du CSP et de la nécessité de créer un nouvel outil, de multiples conflits et problèmes restés en instance puisque la loi sur l'Eau est en chantier depuis 2000 et que la France connaît de grands risques de sanction par l'Union européenne. Sur proposition de Patrick OLLIER, Président de la Commission des Affaires économiques, je reprends ce dossier avec des objectifs précis : mettre en place les outils d'une gouvernance efficiente, purger les conflits en cours, donner les moyens des objectifs de la DCE, rééquilibrer les participations financières des différents collèges d'usagers et rendre les redevances constitutionnelles.

P.M. : Deux ans après, où en sommes-nous dans la mise en œuvre de la LEMA sur les volets intéressants la pêche (entretien des cours d'eau, d'hydroélectricité, eaux closes) ?

A. F. : Deux ans après le vote de la loi, je pense pouvoir dire que nous sommes dans un climat apaisé. Ce qui avait beaucoup fait débat et n'avait pas reçu de réponses complètes s'intègre aujourd'hui dans le

Grenelle et la réflexion sur l'hydroélectricité, la continuité écologique. L'effacement de certains obstacles se fait sur des objectifs assez partagés.

Le **CNE** a un rôle majeur à jouer comme facilitateur de décisions, évaluateur de la cohérence des textes publiés par rapport à la volonté du législateur, organisateur de débats.

Une très forte progression de l'esprit de responsabilité sur la gestion des eaux et la protection des milieux

Dans les domaines spécifiques de la pêche, il conviendrait – et je compte sur les initiatives du vice Président du **CNE** Claude Roustan – de vérifier comment les outils actuels sont utilisés et si cet usage s'exerce dans le sens de l'intérêt général, de vérifier si les objectifs prioritaires sont bien véhiculés sur le terrain par les agents de l'**ONEMA** afin justement d'être des acteurs incontournables des objectifs du Grenelle.

P.M. : Les grands arbitrages rendus à cette occasion sont-ils remis en cause par le Grenelle de l'environnement ?

A. F. : Les grandes décisions acquises difficilement en 2006 présentent deux caractéristiques : des difficultés de mise en place surtout pour que les agences prennent pleinement leurs responsabilités financières dans l'évolution du coût des redevances, et la cohérence des textes par rapport à la volonté du législateur.

Cependant les **COMOP** du Grenelle ont montré une très forte progression de l'esprit de responsabilité tant sur la gestion des eaux et la protection des milieux, l'urgente nécessité de développer les systèmes performants de l'assainissement collectif ou individuel, l'impérieux devoir de restreindre l'utilisation des phytosanitaires, l'ardente obligation de respecter et même reconquérir les espaces humides qui sont par définition d'intérêt faunistique et floristique. De ce point de vue la convention "hydroélectricité" apparaît d'une avancée significative tant en termes de respect des lieux sanctuarisés, recherche d'effacement d'obstacles qui posent problème ou d'une augmentation de l'hydro-électricité dans le respect de la continuité écologique.

P.M. : Le sont-ils par le projet de convention initié par le ministère de l'Ecologie et proposé à la signature des producteurs d'hydroélectricité et des ONG ?

A. F. : Vous avez récemment suggéré la création d'un ministère de l'Eau. Est-ce à dire que notre organisation en la matière présente des lacunes ?

A. F. : La création d'un ministère de l'Eau signifierait que l'on regroupe sous une même entité des politiques aujourd'hui sous multi-responsabilités. Aujourd'hui se posent parfois des problèmes de lisibilité, d'efficacité décisionnelle ou tout simplement de prise en compte globale des problèmes posés. Ainsi, des questions essentielles pour votre fédération sont éclatées entre Agriculture, Environnement, Santé, voire Intérieur. Ceci n'est ni gage d'efficacité, ni de lisibilité.

P.M. : Le CNE a été largement réformé et vous en devenez le Président. Pourquoi et en quoi consiste cette réforme ?

A. F. : Quels objectifs vous êtes-vous fixés au sein de cette instance ?

A. F. : La réforme du **CNE** permet à ce dernier d'être plus resserré dans ses délégués, plus représentatif de tous les acteurs de l'eau, plus réactif pour évaluer les textes, de saisir des questions qui deviennent d'actualité, proposer des modifications dans les domaines réglementaire ou législatif.

Les Vice-Présidents auront un rôle essentiel dans l'organisation des débats sur les questions qui sont de leur responsabilité. A titre d'exemple M. Marcovitch, 1^{er} Vice-Président, veut se saisir de la question de la tarification sociale de l'eau, M. Lécussan, 2^e Vice-Président veut mener un vrai travail sur l'hydroélectricité et la liberté des eaux et M. Roustan 3^e Vice-Président pourra proposer des pistes pour le développement des activités de pêche et des écoles de pêche.

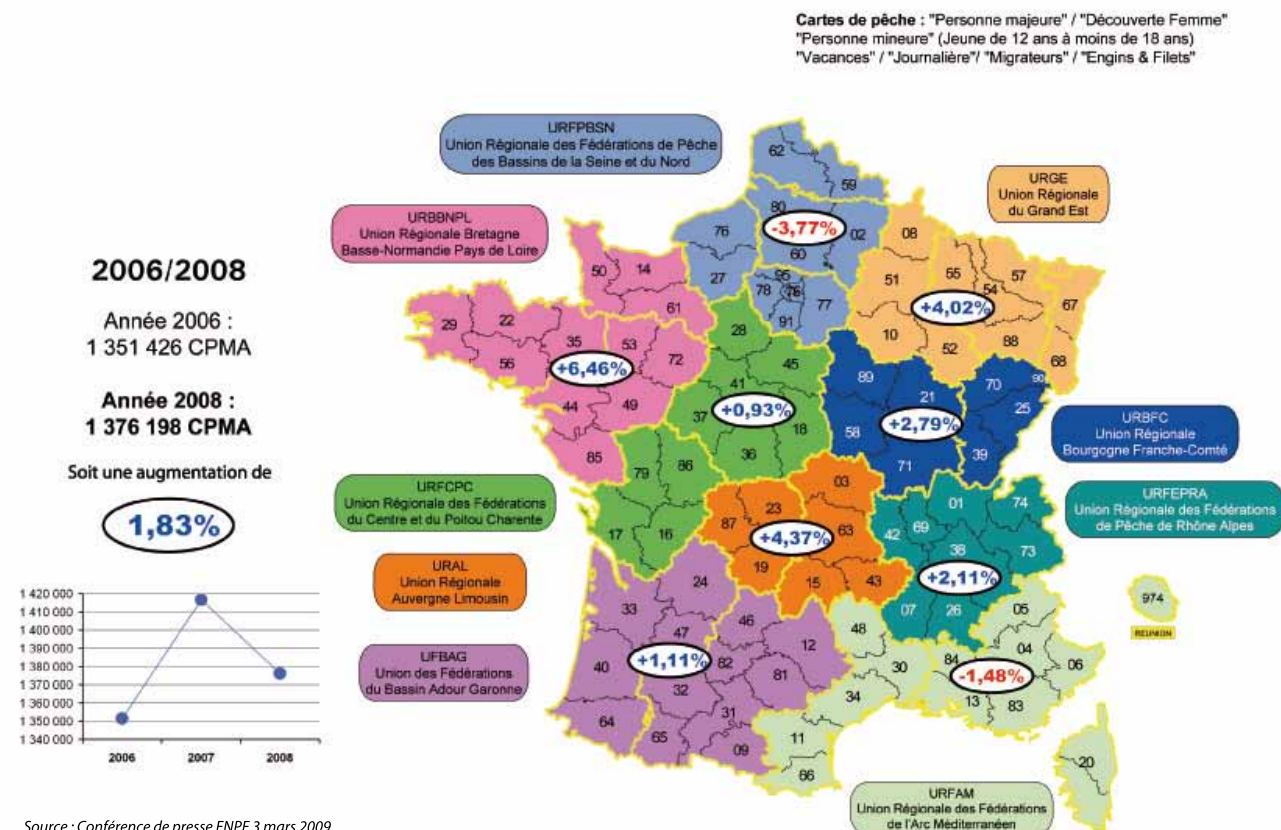
Pour ma part, je pense que nous aurons aussi à apporter des contributions pour élargir la solidarité à l'international conformément à la loi Oudin Santini. Diffuser les bonnes pratiques de gestion économe de la ressource, intensifier la lutte contre les pollutions domestiques et renforcer les outils de gestion globale des bassins grâce aux SAGE.

Et puis, parce que le **CNE** a un réel pouvoir d'auto saisine, il est important que chaque collège apporte sa volonté de réfléchir et de réformer. L'eau est un enjeu capital.



La Pêche en quelques chiffres

Évolution des ventes de Cotisation Pêche Milieu Aquatique (CPMA)

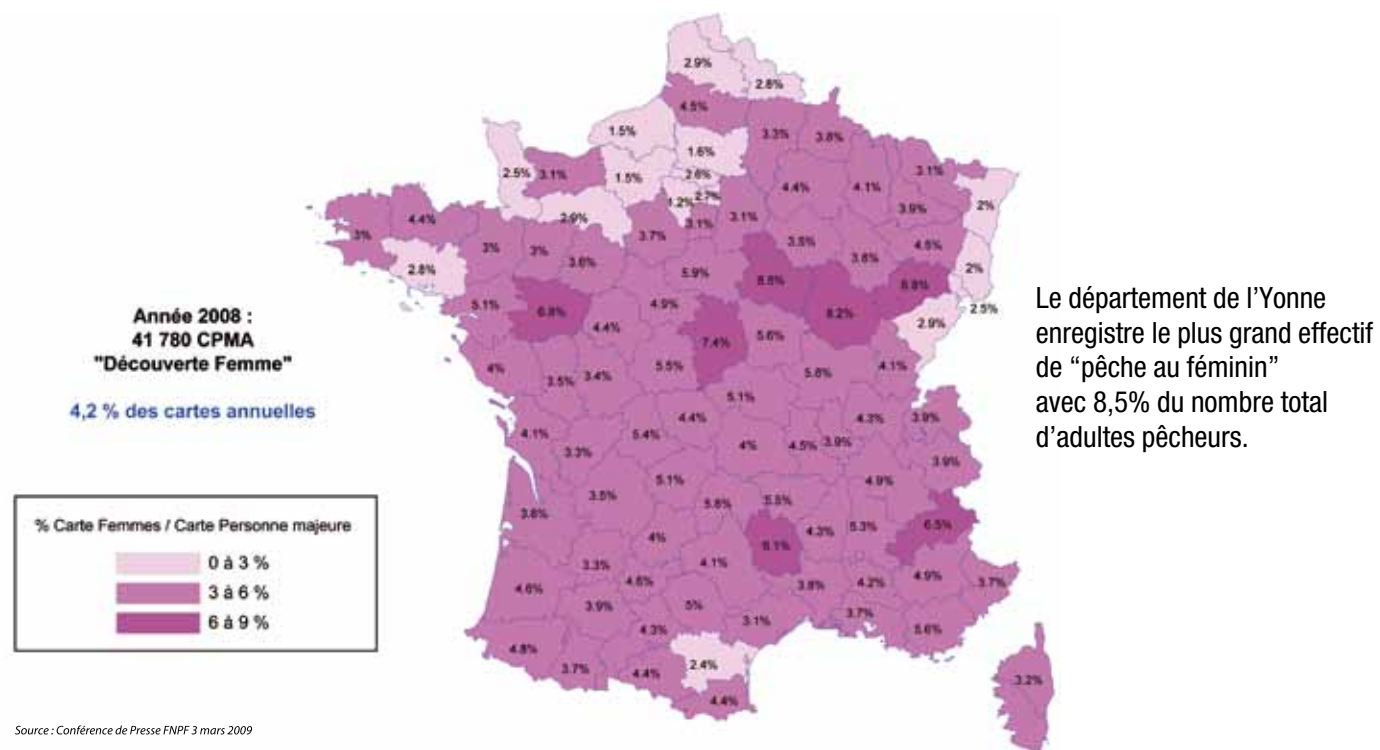


Effectifs des postes aidés par la FNPF en 2008



Répartition des cartes "Découverte Femme" en 2008

Le premier objectif de la carte "Découverte Femmes" créée au 1^{er} janvier 2008 était de les quantifier.
Résultat : 41 780 femmes ont acheté la carte, un chiffre encourageant !



Le site de la FNPF a la pêche



Le nombre de visiteurs du site de la FNPF entre 2007 et 2008 a augmenté de 45%, quasiment le double, passant de 1,6 millions de visiteurs en 2007 à 2,9 millions.

On remarque que certaines périodes sont plus propices à sa visite, par exemple en mars 2008, on dénombre en moyenne 15096 visiteurs par jour, alors qu'on en compte seulement 7400, en novembre 2008. Le mois de mars correspond à l'ouverture de la pêche en première catégorie et au salon destination nature.

Cette bonne prise démontre que le site de la FNPF a gagné rapidement en notoriété et fiabilité. Le site s'enrichira prochainement des vidéos du jeu concours "Pêcheurs, passez derrière la caméra !".

Suite aux élections des 4020 AAPPMA, les élections des conseils d'administration au sein des Fédérations départementales ont eu lieu. Voici la liste des 93 présidents élus :

• Fédération de l'Ain (01).....	MOUGEOT Jacques	• Lozère (48).....	BERTRAND Alain
• Aisne (02).....	MOURET Jean-Pierre	• Maine-et-Loire (49).....	SOUTIF Jean-Paul
• Allier (03).....	GUINOT Gérard	• Manche (50).....	DESDEVISES Albert
• Alpes de Haute-Provence (04).....	ROUSTAN Claude	• Marne (51).....	DE CARLI Claude
• Hautes-Alpes (05).....	FANTI Bernard	• Haute-Marne (52).....	RÉMOND Michel
• Alpes-Maritimes (06).....	BASTUCK Victor	• Mayenne (53).....	POIRIER Jean
• Ardèche (07).....	DE CHANALEILLES Bernard	• Meurthe-et-Moselle (54).....	SAPRANI Guy
• Ardennes (08).....	ADAM Michel	• Meuse (55).....	RIBET Eric
• Ariège (09).....	ICRE Jean-Paul	• Morbihan (56).....	LE SAGER François
• Aube (10).....	HOFFMANN Daniel	• Moselle (57).....	DEMICHELI Bernard
• Aude (11).....	PARAIRE Paul	• Nièvre (58).....	PELLE Bernard
• Aveyron (12).....	COUDERC Jean	• Nord (59).....	BARAS Jean-Marie
• Bouches du Rhône (13).....	ROSSI Luc	• Oise (60).....	DELANEF Christian
• Calvados (14).....	PAUL Gérard	• Orne (61).....	DORON Jean-Paul
• Cantal (15).....	MARFAING Daniel	• Pas-de-Calais (62).....	DUPUIS Jean-Claude
• Charente (16).....	IRIARTE Richard	• Puy-de-Dôme (63).....	GODET Guy
• Charente Maritime (17).....	FOUCHIER Jacques	• Pyrénées-Atlantiques (64).....	MAYSONNAVE Jacques
• Cher (18).....	STEPHAN Christian	• Hautes-Pyrénées (65).....	DUCOS Jacques
• Corrèze (19).....	PRIOLET Jean-Claude	• Pyrénées-Orientales (66).....	PATAU René
• Corse (20).....	BATTESTINI Antoine	• Bas-Rhin (67).....	ERB Robert
• Côte d'Or (21).....	GRUER Eric	• Haut-Rhin (68).....	PFLEGER Jean-Jacques
• Côtes d'Armor (22).....	LEBRANCHU Maurice	• Rhône (69).....	LAGARDE Alain
• Creuse (23).....	PERRIER Christian	• Haute-Saône (70).....	BOLOGNESI Bruno
• Dordogne (24).....	ROBERT Philippe	• Saône-et-Loire (71).....	GUYONNET Georges
• Doubs (25).....	LAURAIN Georges	• Sarthe (72).....	DIEU Alain
• Drôme (26).....	MONNET Jean-Claude	• Savoie (73).....	GUILLAUD Gérard
• Eure (27).....	LAROCHE Jean-Paul	• Haute-Savoie (74).....	VAUDAUX Pascal
• Eure et Loir (28).....	BROSSARD Michel	• Paris (75).....	LINDIER Louis
• Finistère (29).....	LASSEAU Hervé	• Seine-Maritime (76).....	HANCHARD Daniel
• Gard (30).....	MEJAN Yves	• Seine-et-Marne (77).....	SARTEAU Léopold
• Haute-Garonne (31).....	DELPHIN Norbert	• Yvelines (78).....	JEANNOT Jack
• Gers (32).....	LANÇON Michel	• Deux-Sèvres (79).....	LACROIX Pierre
• Gironde (33).....	SIBUET LA FOURMI Serge	• Somme (80).....	LACHEREZ Guy
• Hérault (34).....	CANITROT Henri	• Tarn (81).....	REY Didier
• Ille-et-Vilaine (35).....	BOUESSAY Claude	• Tarn-et-Garonne (82).....	DEJEAN Claude
• Indre (36).....	LEGER Patrick	• Var (83).....	FONTICELLI Louis
• Indre-et-Loire (37).....	CHEVALET François	• Vaucluse (84).....	LALAUZE Philippe
• Isère (38).....	KURZAWA Bernard	• Vendée (85).....	BUCHOU André
• Jura (39).....	MONNERET Roger	• Vienne (86).....	BAILLY Francis
• Landes (40).....	MARSAN Jacques	• Haute-Vienne (87).....	DUCHÉZ Paul
• Loir-et-Cher (41).....	SAVINEAUX Serge	• Vosges (88).....	BALAY Michel
• Loire (42).....	DUMAS Jacques	• Yonne (89).....	BREDEAU Michel
• Haute-Loire (43).....	LARDON Antoine	• Territoire de Belfort (90).....	PASTORI Daniel
• Loire-Atlantique (44).....	BENOIT Roland	• Essonne (91).....	GIBOULET Serge
• Loiret (45).....	PETROT Régis	• Val d'Oise (95).....	BRETON Bernard
• Lot (46).....	RUFFIÉ Patrick	• La Réunion (97).....	MAUGARD Jean-Paul
• Lot-et-Garonne (47).....	MOLINIÉ Jean-Louis		

Nous vous présenterons la composition du conseil d'administration et du bureau de la FNPF dans le prochain numéro de Pêche Mag.

Les termes explicités ci-dessous sont indiqués en bleu dans les articles.

AAPPMA
ADEPS
AFSSA
APAVE
APN

Bras morts

Capture
Civelle
CITES
CNE
CNPMEM
COMOP
Dévalaison
Ecloserie

FDAPPMA
FNPF
FNSEA
Fosse de dissipation
Frayère
FSPFP
Granulométrie
Jeunes Agriculteurs (JA)
Le Serein
LEMA
Leurre
Limon
Noüe

ONEMA
ONF
PDPG
PDPN
Pêche au fouet ou à la mouche
Pêche au toc

Remembrement rural

RTE
SDVP
Sédiment

Senne

Stabuler
Zone apicale
Zone basale

Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Administration générale de l'aide à la jeunesse, de la santé et du sport de Belgique
Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
Organisme de certification et de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations
Ateliers Pêche Nature : leur objectif est de permettre au pêcheur débutant d'adopter un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même
Ancien bras plus ou moins déconnecté du lit principal du fait du déplacement de celui-ci au fil du temps ou des mécanismes de sédimentation.
Un changement de cours d'une rivière, détournée de son tracé primitif par une autre rivière plus active
L'alevin de l'anguille (appelé aussi pibale)
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
Comité National de l'Eau
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
Comité opérationnel du Grenelle de l'environnement
Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour retourner dans un lieu nécessaire à son développement
Installation destinée à produire des œufs et des larves ou alevins, notamment de poissons, de crustacés et de mollusques
Fédération départementale des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Fédération Nationale de la Pêche en France
Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
Ouvrage ou configuration naturelle où plonge une chute d'eau
Lieu de ponte et de fécondation des œufs de poissons
Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique
Etude de la distribution statistique des tailles d'une population d'éléments finis de matière naturelle ou fractionnée
Syndicat des jeunes agriculteurs (âgés de moins de 35 ans)
Rivière française qui coule dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne
Loi sur l'Eau et sur les Milieux Aquatiques
Objet imitant une proie pour le poisson
Formation sédimentaire
Tuile faite en canal pour l'écoulement des eaux. C'est aussi une sorte de trou où se jettent les eaux de rivières lors des débordements
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Office National des Forêts
Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles
Pôle Départemental d'initiative Pêche et Nature
Technique de pêche consistant à l'imitation d'un insecte (à base de poils et de plumes montés sur un hameçon) à l'aide d'une canne très souple et d'une ligne relativement lourde (la soie)
Technique de pêche qui vise la plupart des salmonidés des rivières de haute et moyenne montagne en utilisant des appâts naturels récoltés au préalable sur le lieu de pêche
Regroupement de parcelles de terrain afin d'accroître la productivité des exploitations agricoles (loi d'Orientation agricole du 5 août 1960)
Réseau de transport d'électricité
Schéma départemental à vocation piscicole
N'importe quelle matière qui peut être transportée par le mouvement d'un fluide (air, eau, glacier) et éventuellement déposée en couche solide sur le lit ou fond d'un cours d'eau
Technique de pêche très ancienne qui consiste à capturer les poissons à la surface en pleine eau en l'encerclant à l'aide d'un filet constitué d'une poche centrale en forme de cuillère et de deux extrémités en forme d'ailes
Parquer le bétail suivant les saisons
Partie la plus haute des cours d'eau
Partie la plus basse des cours d'eau

Le Magazine **PÊCHE** *Mag* est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17 rue Bergère - 75009 Paris - France
Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Diane Lesage • Rédaction : Gérard Houdoux, Julie Miquel, Stéphanie Hofer
Conception et réalisation : Images et Formes • Imprimé en France - ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : juin 2009



Là, on révise nos SVT !

Avec la pêche, les SVT c'est trop cool ! A toi toute la nature en toute liberté et comme tu le sens ! Partage-la avec tes copains pour vivre pleins de moments forts, imprévus ou tout simplement pour le fun. En plus maintenant les cannes à pêche sont super stylées. Alors vite, pour connaître les bons plans, connecte-toi sur notre site Internet !

Pour tout renseignement : www.federationpeche.fr



La pêche révèle votre nature ...



www.federationpeche.fr